



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Lancé par le programme Génération Vélo, à destination des organismes de formation issus des partenaires officiels du Savoir Rouler à Vélo (SRAV) souhaitant dispenser des sessions de formation d'intervenants SRAV dans le cadre du programme Génération Vélo.

L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !

SOMMAIRE

Contexte et présentation	page 3
Éligibilité et engagement des organismes de formations candidats	page 3
Prise en charge financière par le programme Génération Vélo	page 3
Comment répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ?	page 4
NOMBRE DE SESSIONS DE FORMATION ESTIMÉES PAR RÉGION	page 5
ÉLÉMENTS À FOURNIR PAR L'ORGANISME DE FORMATION POUR RÉPONDRE À L'AMI	page 6
Collaboration avec les partenaires officiels SRAV	page 6
Informations administratives	page 6
Motivations, expérience et proposition détaillée de l'OF	page 6
Conditions de mise en œuvre de la formation	page 7
Budget prévisionnel de l'organisme de formation	page 8
CRITÈRES ÉVALUÉS PAR LE PROGRAMME POUR LE TRAITEMENT DES RÉPONSES	page 8
Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	page 10
ANNEXES	page 11
Cahier des charges pour les organismes de formation candidats	page 11
Présentation détaillée des deux parcours de formation	page 29
Formulaires de réponse type à l'AMI pour les organismes de formation candidats	page 72
Contrat : formation des intervenants SRAV	page 78

Contexte et présentation

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV), qui vise à généraliser l'apprentissage du vélo pour les enfants âgés de 6 à 11 ans (principalement au cycle 3), a été officiellement lancé le 17 avril 2019. L'apprentissage du vélo en milieu scolaire et le dispositif Savoir Rouler à Vélo ont fait leur entrée dans le Code de l'Éducation (LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 57).

Les trois blocs du socle commun de compétences du Savoir Rouler à Vélo, avec 10 heures minimum d'apprentissage, peuvent être dispensés sur les temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire, sont les suivants :

- Bloc 1 : Savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo) - 2 à 5 heures
- Bloc 2 : Savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé) - 3 heures
- Bloc 3 : Savoir rouler (se déplacer en situation réelle) - 2 à 5 heures

Le programme Génération Vélo éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE), doté d'une enveloppe totale de 21 millions d'euros, vise à créer les conditions pour favoriser le déploiement massif, de 2022 à 2024, des cycles de formation Savoir Rouler à Vélo, partout en France, afin de former toute une génération d'enfants à la pratique du vélo en autonomie, soit **800 000 enfants**.

Pour atteindre cet objectif, le programme Génération Vélo déploie une **action de formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo (SRAV)** afin que ces derniers soient en capacité de dispenser ces apprentissages, en intervenant dans le cadre des trois blocs du SRAV.

Le programme Génération Vélo a pour objectif de former **1 800 intervenants d'ici fin 2024**.

La formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo

1. vise à préparer les intervenants à dispenser les trois blocs du SRAV,
2. est une formation courte qui transmet l'essentiel des connaissances et compétences aux intervenants pour dispenser le SRAV,
3. permet aux futurs intervenants issus des collectivités et des différents partenaires du SRAV d'échanger sur leurs pratiques, de monter en compétences ensemble, afin de rendre homogènes les cycles SRAV dispensés sur tout le territoire,
4. met les futurs intervenants SRAV en situation d'encadrement, avec des temps de face-à-face pédagogiques,
5. bénéficie d'une répartition de temps théoriques et pratiques adaptée aux profils des futurs intervenants,
6. aborde les droits et devoirs du cycliste : code de la route et code de la rue, comportement et savoir-être du cycliste,
7. est proposée dans le cadre d'un programme CEE, avec des échanges éclairés sur les avantages à se déplacer à vélo, et qui, grâce au report modal vers un mode de déplacement économe en énergie à l'issue du SRAV (les enfants devenant autonomes à vélo) contribue à générer des économies d'énergie.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner les organismes de formation souhaitant participer au programme, d'ici fin 2024, en organisation des sessions de formations d'intervenants SRAV, dans le cadre du programme Génération Vélo. Les organismes de formation joueront ainsi un rôle déterminant dans le cadre du programme Génération Vélo, en permettant la formation de 1 800 intervenants au total, d'ici fin 2024.

Éligibilité et engagement des organismes de formations candidats

Les organismes de formation éligibles sont les structures qui sont issues ou liées aux partenaires officiels du SRAV, **certifiées Qualiopi**, avec une expérience préexistante avec **l'organisation de formations en lien avec l'apprentissage et la pratique du vélo**, ou en lien avec une ou plusieurs autres disciplines ou pratiques cyclistes.

Les organismes de formation candidats devront s'engager à respecter les termes cahier des charges (voir annexe 1) qui détaille leurs responsabilités. **Le programme Génération Vélo contractualisera suite à l'AMI avec chaque organisme de formation lauréat**, afin de préciser les engagements de chacune des parties (voir annexe 4).

Prise en charge financière par le programme Génération Vélo

Le programme Génération Vélo vise la formation de 1 800 intervenants SRAV d'ici fin 2024. Pour ce faire, il prend en charge les frais d'organisation et de mise en œuvre des sessions de formation d'intervenants SRAV, qui seront déployées par les organismes de formation retenus suite à leur réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, lancé par le programme Génération Vélo.

- **Pour chaque session de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo (FI SRAV GV) - parcours complet - organisée :**

Le programme Génération Vélo dispose d'un budget maximal de **6 500 euros HT** pour organiser chaque session de formation FI SRAV GV – parcours complet. Un cachet fixe est à reverser à chacune des deux structures dont sont issus les deux formateurs mobilisés pour leurs prestations de formation, à hauteur de **2 100 euros HT par structure** (soit 4200 euros HT).

Le montant qui sera alloué à l'organisme de formation, pour l'organisation et la mise en œuvre de la session de formation concernée, sera déterminé, dans la limite du plafond mentionné ci-dessus, en fonction de l'offre de l'organisme de formation qui aura été formulée puis acceptée, le cas échéant, par le programme. Il s'agit des coûts prenant en compte le temps de travail de l'organisme de formation, pour la coordination et la mise en œuvre de la formation, en amont, pendant, et à l'issue de la session concernée, en lien avec le montage, la communication, le suivi administratif, ainsi que la valorisation de la mise à disposition de matériel et des espaces de formation pour les stagiaires.

Le montant correspondant reviendra donc à l'organisme de formation **pour chacune des sessions de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours complet – organisée**, sous réserve du bon respect du cahier des charges.

- **Pour chaque session de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo (FI SRAV GV) - parcours de spécialisation bloc 3 - organisée :**

Le programme Génération Vélo dispose d'un budget maximal de **4 500 euros HT** pour organiser chaque session de formation FI SRAV GV – parcours de spécialisation bloc 3. Un cachet fixe est à reverser à chacune des deux structures dont sont issus les deux formateurs mobilisés, pour leurs prestations de formation, à hauteur de **1 425 euros HT par structure** (soit 2 850 euros HT).

Le montant qui sera alloué à l'organisme de formation, pour l'organisation et la mise en œuvre de la session de formation concernée sera déterminé, dans la limite du plafond mentionné ci-dessus, en fonction de l'offre de l'organisme de formation qui aura été formulée puis acceptée, le cas échéant, par le programme.

Le montant correspondant reviendra donc à l'organisme de formation **pour chacune des sessions de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours de spécialisation bloc 3 – organisée**, sous réserve du bon respect du cahier des charges.

Les organismes de formation retenus par le biais de l'appel à manifestation d'intérêt, s'engageront à respecter le cahier des charges (en annexe 1), ainsi que l'ensemble de la procédure établie, par le biais d'un contrat signé avec le programme Génération Vélo, annexe 4.

L'organisme de formation retenu, mobilisé sur l'organisation d'une session de formation, devra transmettre un certain nombre de pièces justificatives au programme Génération Vélo, pour bénéficier de la prise la charge financière prévue dans le cadre du programme :

- la liste des stagiaires inscrits et présents à la session de formation (nom/prénom/email/téléphone/structure)
- les attestations sur l'honneur signées par les stagiaires (voir détails au chapitre IV)
- l'émargement des stagiaires par demi-journée
- l'attestation de formation remise aux stagiaires par l'organisme de formation
- les évaluations de la qualité de la formation, remplies en fin de formation par les stagiaires et par les formateurs
- La facture correspondante à la session de formation concernée

Comment candidater à l'appel à manifestation d'intérêt ?

Les organismes de formation éligibles et souhaitant candidater, sont invités à répondre au présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) en envoyant l'ensemble des éléments demandés par email à l'adresse suivante : contact@generationvelo.fr en indiquant en objet « AMI_NOM_OF_DDMMAA », avant le 14/09/2022.

Nombre de sessions de formation estimées par région

Afin de guider les organismes de formation dans la préparation de leur réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, voici le **nombre de sessions estimé de formation et les parcours concernés, qui pourront être dispensés, par région, d'ici fin 2024**, afin d'atteindre les objectifs du programme en termes de formation d'intervenants au SRAV.

Les organismes de formation candidats seront donc invités à mentionner dans leur candidature pour **quelles sessions de formation ils souhaitent se positionner : le nombre de sessions qui seront organisées, la région et les sites concernés, le type de parcours de formation (parcours complet ou parcours de spécialisation bloc 3), les dates proposées pour les années 2022, 2023 et 2024**, voir annexe 3.

Le programme Génération Vélo est en mesure de prendre en charge, chaque année, jusqu'à fin 2024, en moyenne, le nombre de sessions de formation suivant :

- 42 sessions par an de **formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours complet** - avec un plafond de financement de **6 500 € HT par session**, avec 10 stagiaires en moyenne (12 stagiaires au maximum, 8 stagiaires au minimum),
- 27 sessions par an de **formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours de spécialisation bloc 3** - avec un plafond de financement de **4 500 € HT par session**, avec 10 stagiaires en moyenne (12 stagiaires au maximum, 8 stagiaires au minimum).

RÉPARTITION PAR RÉGION SESSIONS « PARCOURS COMPLET » ET « SPÉCIALISATION BLOC 3 »

Région	Pourcentage des besoins	Nombre de sessions « parcours complet » par an	Nombre de sessions « spécialisation bloc 3 » par an	Nombre de sessions « parcours complet » au total	Nombre de sessions « spécialisation bloc 3 » au total
Auvergne Rhône-Alpes	12 %	5	3	15	10
Bourgogne-Franche-Comté	4 %	2	1	5	3
Bretagne	5 %	2	1	6	4
Centre Val de Loire	4 %	2	1	5	3
Grand Est	8 %	3	2	10	6
Hauts-de-France	10 %	4	3	12	8
Île-de-France	20 %	8	5	25	16
Normandie	5 %	2	1	6	4
Nouvelle Aquitaine	8 %	3	2	10	6
Occitanie	8 %	3	2	10	7
Pays de la Loire	6 %	2	2	7	5
PACA-Corse	7 %	3	2	9	6
Outre-mer	5 %	2	1	6	4
TOTAL	100 %	42	27	126	81

Afin de répondre à un **besoin d'équité territoriale**, des formations devront être dispensées sur l'ensemble du territoire. Le programme Génération Vélo s'assurera donc de la meilleure **répartition géographique** possible, pour proposer des sessions de formation d'intervenants SRAV - parcours complet ou de spécialisation bloc 3 -, sur **tout le territoire et tout au long de l'année**, selon les besoins identifiés dans chaque région concernant le nombre d'intervenants SRAV à former.

Il est à noter, pour les partenaires SRAV, que le **nombre de sites retenus** pour devenir organisme de formation des sessions de formation d'intervenants SRAV, dans le cadre du programme, **sera restreint et limité, en relation avec les objectifs chiffrés en termes de formation d'intervenants SRAV, par région.**

Une partie des sessions a vocation à être attribué à des Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) volontaires pour dispenser ces formations, en dehors du présent à AMI.

Éléments à fournir par l'organisme de formation pour répondre à l'AMI

Les organismes de formation, qui se portent candidats par le biais de cet AMI, pour inscrire à leur catalogue de formation, puis coordonner et mettre en œuvre, des sessions de formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - parcours complet et/ou parcours de spécialisation bloc 3 - devront fournir les éléments suivants qui seront étudiés par le programme Génération Vélo, dans le cadre de leur candidature :

Collaboration avec les partenaires officiels SRAV

Soumettre la copie d'un document précisant que l'organisme de formation est issu d'un des partenaires officiels du SRAV, ou bien qu'il est établi au sein même de la structure d'un des partenaire SRAV, ou bien qu'il travaille ou collabore régulièrement avec un ou plusieurs partenaires officiels du SRAV : ASPTT, Association Prévention Routière, Fédération française de cyclisme, Fédération française de triathlon, Fédération française du sport adapté, FFVélo - Fédération française de cyclotourisme, FUB - Fédération française des usagers de la bicyclette, MCF - Moniteurs Cyclistes Français, MGEN - Fondation de la route, Mon vélo est une vie, Prévention MAIF, Sécurité routière - Tous responsables, UFOLEP - Union générale sportive de l'enseignement libre - UGSEL, Union Sport & Cycle, UNSS - Union nationale du sport scolaire, USEP.

Informations administratives

Liste des informations nécessaires à transmettre au programme Génération Vélo, de la part des organismes de formation candidats :

- Siège social de l'organisme de formation (adresse complète),
- Nom et statut de la personne représentant l'organisme de formation qui signera la convention entre le programme Génération Vélo et l'organisme de formation,
- Nom et adresse mail de la personne responsable de la formation, au sein de l'organisme de formation,
- Nom et adresse mail de la personne en charge de l'administration de la formation (suivi administratif et financier),
- Statut juridique de l'organisme de formation,
- Numéro de SIRET/SIREN,
- Numéro de déclaration d'activité,
- Soumettre une preuve de la **certification Qualiopi** de l'organisme de formation, ou bien la preuve que les démarches de certification sont en cours (préciser le numéro d'enregistrement, et l'étape de l'avancement et la date de certification envisagée).

Motivations, expérience et proposition détaillée de l'organisme de formation :

- Soumettre une note rédigée par l'organisme de formation, à destination du programme Génération Vélo, sur ses **motivations à inscrire à son catalogue de formation**, à coordonner et à mettre en œuvre une ou plusieurs des sessions de formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo,
- Soumettre la **présentation détaillée de sa proposition**, détaillant les éléments ci-dessous :
- **Préciser le nombre de session(s)** pour lesquelles l'organisme de formation, souhaite se porter candidat, jusque fin 2024 :
 - o Sessions de formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours complet - par année, par région,
 - o Sessions de formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours de spécialisation bloc 3 -, par année, par région,

- Préciser **les lieux de chaque session** de formation : adresse(s) exacte(s) du site de l'organisme de formation concerné,
- Préciser **les dates de début et de fin** des différentes sessions de formation envisagées, jusque fin 2024,
- Préciser **les horaires de la formation envisagés** pour les sessions de formation mentionnées,
- L'organisme de formation doit **présenter les méthodes utilisées** pour cadrer, suivre et évaluer **administrativement** chaque session de formation : conventions de formation, règlement intérieur, programme de formation, liste des stagiaires, émargement par demi-journée, attestations de formation, évaluation de la qualité de la formation (toute pièce justificative à fournir par un organisme de formation certifié).

Précision sur les inscriptions des stagiaires : ces derniers seront amenés à identifier les sessions de formation disponibles sur la plateforme Génération Vélo puis à s'inscrire directement auprès de l'organisme de formation. Il incombera à l'organisme de formation de vérifier l'éligibilité des futurs stagiaires pour s'inscrire à la session de formation concernée.

Concernant **les méthodes pédagogiques** mises en œuvre pour atteindre les objectifs visés, elles sont proposées par le programme Génération Vélo, et **mises en œuvre par le binôme de formateurs, qui sera mobilisé pour chaque session de formation**, par l'organisme de formation (organisation des différents temps de formation : présentiel ou à distance, temps théorique et pratiques, choix et utilisation des matériels et supports pédagogiques, organisation des ateliers : en binômes ou en sous-groupes... Voir le cahier des charges en annexe 1).

Les **deux formateurs mobilisés pour chaque session** de formation, par l'organisme de formation, devront également **s'accorder sur les méthodes d'évaluation** des acquis des stagiaires, à mettre en œuvre à la fin de la session de formation concernée.

L'organisme de formation aura à faire remplir une **évaluation de la formation en fin de session aux stagiaires et formateurs (enquête de satisfaction)**. Ces éléments seront également collectés par l'organisme de formation et transmis au programme Génération Vélo.

L'organisme de formation est invité à présenter **ses expériences préalables ou préexistantes sur l'organisation et la coordination de formations** :

- autour de la pratique du vélo, de l'apprentissage de la mobilité vélo,
- sur l'organisation et la coordination de formations de formateurs : formations de moniteurs de cyclisme, formations d'éducateurs mobilité vélo, formations d'initiateurs mobilité vélo (exemples : CQP Educateur mobilité vélo, BPJEPS Activités du Cyclisme, formation d'intervenants ou d'opérateurs SRAV...),
- et/ou, sur l'organisation et la coordination de formations concernant toute autre pratique ou discipline cycliste.

Conditions de mise en œuvre de la formation

L'organisme de formation devra préciser **les conditions d'accueil proposées** pour la mise en œuvre des sessions de formation, avec :

Les moyens matériels

L'organisme de formation devra présenter le site de formation concerné, les conditions matérielles et logistiques prévues pour d'accueil des formateurs et des stagiaires, le matériel et les équipements qui leur seront mis à disposition (salles de travail, solutions de restauration ou d'hébergement disponibles...), ainsi que les espaces extérieurs (ou couverts), sur place ou à proximité, qui seront utilisés pour les mises en situation pratique.

L'organisme de formation pourra préciser la solution envisagée pour l'éventuelle mise à disposition d'une flotte de vélo, et du matériel pédagogique nécessaire, pour les stagiaires.

Les moyens humains

- Le temps de travail des salariés mobilisés pour : la coordination, le suivi administratif et financier, la préparation des espaces de travail (salle, espaces extérieurs pour les sessions pratiques...),
- L'organisme de formation pourra également préciser la stratégie envisagée pour convier et mobiliser **un vrai public** en situation d'apprentissage du vélo (idéalement un public enfant), pour les mises situation d'encadrement des futurs intervenants SRAV (à défaut, les futurs intervenants joueront chacun leur tour, le rôle d'apprenant ou d'intervenant SRAV qui encadre le reste du groupe).

Budget prévisionnel de l'organisme de formation :

L'organisme de formation devra présenter son offre financière, avec le détail des coûts par session de formation, par le biais d'un devis détaillé.

Le montant alloué par le programme Génération Vélo, aux organismes de formation retenus, pour chaque session de formation organisée, permettra de prendre en charge financièrement le temps de travail pour le portage et la coordination incombant à l'organisme de formation :

- en amont de chaque session - montage de la session de formation, l'inscription de la session de formation au catalogue de formation et la communication, la coordination administrative et financière, dont le traitement des inscriptions, les conventions de formation, la mobilisation du binôme de formateurs selon la procédure prévue,
- au cours de la session : toute action de suivi administratif qui incombe à l'organisme de formation certifié, puis à l'issue de la formation : traitement des évaluations en fin de formation, etc.

Ce montant a également pour but de couvrir les frais de mise à disposition de matériel, et l'utilisation par les stagiaires des espaces d'apprentissage et de formation, intérieurs et extérieurs.

Précisions sur les frais d'inscriptions des stagiaires : les frais pédagogiques d'inscription des stagiaires sont pris en charge à 100% par le programme Génération Vélo. L'organisme de formation ne peut donc pas demander de frais pédagogiques aux stagiaires qui s'inscrivent à leur formation, conformément aux modalités proposées par le programme Génération Vélo.

Le programme Génération Vélo étudiera, par le biais de cet appel à manifestation d'intérêt, **la pertinence du budget prévisionnel** et du devis détaillé de l'organisme de formation, **en adéquation avec sa proposition détaillée et les conditions de mises en œuvre proposées**, au regard des besoins identifiés sur le territoire concerné, en termes de formations d'intervenants SRAV.

Le programme Génération Vélo portera également une attention particulière aux principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) défendus dans le cadre des activités de l'OF, qui seront le cas échéant mis en avant dans la réponse à l'AMI.

Par ailleurs, le programme veillera à ce que l'OF mentionne les actions et modalités proposées qui permettraient d'adapter sa proposition, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans le pays (adaptation potentielle pour la mise en œuvre des sessions de formations, selon le contexte sanitaire).

Critères évalués par le programme pour le traitement des réponses à l'AMI

Voici **les critères obligatoires** qui doivent être respectés dans toute candidature :

1. L'organisme de formation est issu d'un des partenaires officiels du SRAV, est établi au sein de la structure d'un des partenaires officiels du SRAV, ou bien travaille ou collabore régulièrement avec un ou plusieurs partenaires officiels du SRAV,
2. L'organisme de formation est certifié Qualiopi (ou apporte la preuve d'une certification en cours),
3. L'organisme de formation doit rédiger une note à destination du programme sur ses motivations, son expérience et la présentation de sa proposition pour dispenser des sessions de formations FI SRAV GV,
4. L'organisme de formation s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir les meilleures conditions possibles de déploiement de la formation, pour le binôme de formateurs et pour les stagiaires, dans le but d'atteindre les objectifs de la formation,
5. L'organisme de formation s'engage à respecter le cahier des charges proposé, l'organisme de formation sera invité à signer un contrat, passé avec programme Génération Vélo,

Les candidatures seront évaluées au regard du barème défini dans le tableau présenté sur la page suivante.

CRITÈRES ÉVALUÉS PAR GÉNÉRATION VÉLO DANS LE CADRE DE L'AMI		BARÈME
1	Budget prévisionnel détaillé, par session de formation	30 %
2	L'organisme de formation (OF) propose des méthodes adaptées pour coordonner, cadrer, suivre et évaluer administrativement chaque session de formation.	10 %
3	L'OF dispense ou a déjà dispensé : des formations : autour de la pratique du vélo, de l'apprentissage de la mobilité vélo , et/ou des formations de formateurs (formations de moniteurs de cyclisme, formations d'éducateurs mobilité vélo, formations d'initiateurs mobilité vélo), et/ou des formations concernant toute autre pratique ou discipline cycliste.	10 %
4	L'OF propose des conditions matérielles et logistiques d'accueil pour les formateurs et les stagiaires, qui sont adaptées aux besoins de la formation : site d'accueil des stagiaires, disponibilité du matériel de formation , mise à disposition de salles de travail , solutions de restauration ou d'hébergement .	10 %
5	L'OF bénéficie d'un espace extérieur (ou couvert) servant de site d'apprentissage aux stagiaires, sur place ou à proximité, pour les mises en situation pratique pour les blocs 1 et 2 (idéalement asphalté, plat ou en très légère pente - 2 à 3 % -, minimum 30x15 mètres, à mettre à disposition des stagiaires uniquement, sur les créneaux nécessaires (sans partage de l'espace avec d'autres usagers).	10 %
6	L'OF est en mesure de fournir ou de mettre à disposition des stagiaires, une flotte de vélo adaptée pourra atteindre les objectifs de la formation, et l'équipement pédagogique nécessaires à l'encadrement des activités d'apprentissage du vélo.	10 %
7	L'OF est en mesure de mobiliser et de convier un public en situation d'apprentissage du vélo , idéalement un public «enfant», afin de mettre en situation réelle d'encadrement les stagiaires futurs intervenants SRAV.	10 %
8	Qualité générale de l'offre (adaptation de la proposition aux besoins identifiés, clarté et détails de la proposition, respect du cadre pour répondre à l'AMI)	10 %
TOTAL		100 %

Le programme Génération Vélo s'assurera également, lors du traitement des candidatures, de permettre **la meilleure répartition géographique possible** des organismes de formations à retenir, pour proposer des sessions de formation d'intervenants SRAV **sur tout le territoire**, selon les besoins identifiés **dans chaque région** concernant le nombre d'intervenants SRAV à former. Il est donc à noter, pour les partenaires SRAV, que **le nombre de sites retenus** pour devenir organisme de formation des sessions de formation d'intervenants SRAV, dans le cadre du programme, **sera restreint et limité, en relation avec les objectifs chiffrés en termes de formation d'intervenants SRAV, par région.**

Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé le 27 juin 2022

Les organismes de formation souhaitant candidater doivent envoyer leur candidature avant le 14 septembre 2022 par email à l'adresse contact@generationvelo.fr en indiquant en objet « AMI_NOM_OF_DDMMAA »

Le traitement des candidatures sera finalisé par le programme Génération Vélo le 3 octobre 2022.

Les OF retenus seront amenés à contractualiser avec le programme Génération Vélo avant le 14 octobre 2022. Les premières sessions de formation d'intervenants SRAV, dans le cadre de Génération Vélo seront mises en œuvre progressivement à partir du 2 novembre 2022.

Annexe 1

CAHIER DES CHARGES POUR LES ORGANISMES DE FORMATION

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION D'INTERVENANTS SAVOIR ROULER À VÉLO DANS LE CADRE DE GÉNÉRATION VÉLO	page 12
Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et Génération Vélo (GV)	page 12
Formations d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo	page 12
1. Parcours complet	page 13
2. Parcours de spécialisation bloc 3	page 17
Public cible : profils des futurs intervenants SRAV	page 21
CONDITIONS D'ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION	page 21
MOBILISATION DES FORMATEURS	page 22
CARACTÉRISTIQUES ET RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME DE FORMATION	page 25
RETROPLANNING TYPE POUR DES SESSIONS DE FORMATIONS FI SRAV GV	page 27

Présentation de la formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo

Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et Génération Vélo

[Le dispositif Savoir Rouler à Vélo \(SRAV\)](#), qui vise à généraliser l'apprentissage du vélo pour les enfants âgés de 6 à 11 ans (principalement au cycle 3), a été officiellement lancé le 17 avril 2019.

L'apprentissage du vélo en milieu scolaire et le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » ont fait leur entrée dans le Code de l'Éducation (LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 57).

Les trois blocs du socle commun de compétences du Savoir Rouler à Vélo, avec 10 heures minimum d'apprentissage, peuvent être dispensés sur les temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire, sont les suivants :

- Bloc 1 : Savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo) - 2 à 5 heures
- Bloc 2 : Savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé) - 3 heures
- Bloc 3 : Savoir rouler (se déplacer en situation réelle) - 2 à 5 heures

Le programme Génération Vélo éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE), doté d'une enveloppe totale de 21 millions d'euros, vise notamment à créer les conditions pour favoriser le déploiement massif, de 2022 à 2024, des cycles de formation Savoir Rouler à Vélo, partout en France, afin de former toute une génération d'enfants à la pratique du vélo en autonomie, soit **800 000 enfants**.

Pour atteindre cet objectif, le programme Génération Vélo déploie une **action de formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo (SRAV)** afin que ces derniers soient en capacité de dispenser ces apprentissages, en intervenant dans le cadre des trois blocs du SRAV.

Le programme Génération Vélo a pour objectif de former **1 800 intervenants d'ici fin 2024**.

Formations d'intervenants au SRAV dans le cadre de Génération Vélo

L'objectif de la formation est de former des intervenants au SRAV qui, à l'issue de la formation, seront en capacité de dispenser des séances et des cycles SRAV, correspondants aux blocs 1, 2, et 3 du SRAV.

Les résultats opérationnels attendus sont donc de permettre aux **intervenants SRAV d'être formés, mobilisables et prêts à intervenir dans le cadre du SRAV**, grâce aux connaissances et aux compétences, relatives à cette activité, qu'ils auront pu acquérir pendant leur formation.

Concernant les modalités d'apprentissage, la formation prévoit une répartition entre des temps d'apprentissage théoriques et pratiques (adaptée aux profils des futurs intervenants), avec un module à réaliser en amont de la formation en présentiel, en formation à distance. Les sessions de formations seront ouvertes à maximum 12 stagiaires, minimum 8, et les différents temps de travail seront organisés : en plénière, en demi-groupe, en sous-groupe, ou en individuel, selon les modalités proposées par les formateurs mobilisés et selon les objectifs de chaque module.

Il existe deux parcours de formation pour cette formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo, qui pourront être organisés par les organismes de formation lauréats.

Formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo – parcours complet -

Les organismes de formation candidats seront invités à respecter les modules de formation tels que définis par le programme Génération Vélo, ainsi que le référentiel des compétences, présentés ci-après.

Le parcours complet comprend **28 heures de formation** : dont **3 heures** en formation à distance en amont de la formation en présentiel, puis **25 heures** en présentiel.

Les enseignements sont répartis en **11 heures** de pratique et **17 heures** de temps théorique. Ce parcours de formation peut être proposé par l'organisme de formation sur **3 jours et demi à 4 jours** complets consécutifs, par exemple, ou bien encore deux fois deux jours si l'organisme préfère scinder la formation.

Le parcours complet comprend l'ensemble des **7 modules** de formation, et prépare à l'animation des blocs 1, 2 et 3.

Modules de formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo, parcours complet



Formation d'intervenant au Savoir Rouler à Vélo

Parcours complet - 28 heures
3 h en distanciel
25 h en présentiel

Module 1

Connaitre le dispositif Savoir Rouler à Vélo et le programme **Génération Vélo**

En formation ouverte et à distance

Durée : 3 heures



Module 2

Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo

Durée : 4 h



Module 3

Savoir dispenser le bloc 1 : « **Pédaler et connaître son vélo** »

Durée : 5 heures, dont 4 h de pratique



Module 7

Bilan et évaluation de la formation

Durée : 1 heure



Module 4

Savoir dispenser le bloc 2 : « **Savoir circuler en sécurité** »

Durée : 5 heures, dont 3 h de pratique



Module 6

Déploiement et mise en œuvre du **Savoir Rouler à Vélo** au niveau local

Durée : 3 h



Module 5

Savoir dispenser le bloc 3 : « **Savoir rouler à vélo** »

Durée : 7 heures, dont 4 h de pratique



Référentiel de compétences de la formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo, parcours complet

1 - LES DISPOSITIFS SAVOIR ROULER À VÉLO, GÉNÉRATION VÉLO ET LEUR DÉPLOIEMENT

1.1 Les dispositifs Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.1.1 Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV)	Modules 1 et 2
1.1.2 Connaître le programme Génération Vélo (GV)	Modules 1 et 2
1.1.3 Savoir identifier et utiliser les ressources principales sur la mobilité vélo	Modules 1 et 2
1.1.4 Connaître les acteurs de la mobilité vélo et partenaires SRAV	Module 2
1.1.5 Connaître les prérogatives et postures de l'intervenant SRAV dans le cadre de GV	Module 2
1.1.6 Maîtriser les avantages de la mobilité vélo	Module 2

1.2 Déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.2.1 Savoir enregistrer ses interventions et délivrer les attestations SRAV	Module 6
1.2.2 Savoir utiliser la plateforme Génération Vélo	Module 6
1.2.3 Savoir valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer	Module 6
1.2.4 Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur un territoire	Module 6



2 - PÉDAGOGIE ET MISE EN ŒUVRE DU SAVOIR ROULER À VÉLO

2.1 Pédagogie et mise en œuvre générale du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.1.1 Connaître/maitriser les spécificités d'intervention auprès d'un public scolaire	Module 2
2.1.2 Adapter son intervention au contexte local et aux publics enfants	Module 2
2.1.3 Savoir mettre en oeuvre un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils	Module 2
2.1.4 Savoir observer et évaluer l'acquisition de compétences	Module 5
2.1.5) Évaluer ses compétences en tant que futurs intervenants SRAV	Module 7

2.2 Pédagogie et mise en œuvre des blocs 1 et 2 du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.2.1 Savoir auto-évaluer ses propres habiletés à vélo pour les futurs intervenants	Module 3
2.2.2 Maitriser la logistique matérielle et la mise en place de parcours adaptés aux apprentissages du bloc 1 et 2	Modules 3 et 4
2.2.3 Préparer et monter une séance type du bloc 1	Module 3
2.2.3 Préparer et monter une séance type du bloc 2	Module 4
2.2.4 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 1	Module 3
2.2.5 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 2	Module 4
2.2.6 Évaluer son animation d'une séance type en milieu sécurisé	Modules 3 et 4

Fin du volet 2 page suivante.



2.3 Pédagogie et mise en œuvre du blocs 3 du SRAV

Objectif	Module concerné
2.3.1 Élaborer un parcours adapté au bloc 3	Module 5
2.3.2 Préparer et monter une séance type du bloc 3	Module 5
2.3.3 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 3	Module 5
2.3.4 Évaluer son animation d'une séance type du bloc 3	Module 5

3 - SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION

3.1 Sécurité du matériel et des équipements

Objectif	Module concerné
3.1.1 Connaître et maîtriser la sécurité et les équipements du vélo et du cycliste	Module 3
3.1.2 Maîtriser la mécanique de base	Module 3
3.1.3 Savoir sécuriser son vélo	Module 4

3.2 Réglementation et sécurité du groupe et des individus

Objectif	Module concerné
3.2.1 Connaître la réglementation en vigueur et les règles de sécurité routière	Module 4
3.2.2 Maîtriser la réglementation sur l'encadrement de groupe, en conditions réelles de circulation	Module 5
3.2.3 Savoir gérer la gestion des situations particulières ou imprévues	Module 5



Modules de formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo, parcours de spécialisation bloc 3

Les organismes de formation candidats seront invités à respecter les **modules de formation** tels que définis par le programme Génération Vélo, ainsi que le **référentiel des compétences**, présentés ci-après.

Le parcours de spécialisation bloc 3 comprend **19 heures de formation** : dont **3 heures** en formation à distance en amont de la formation en présentiel, puis **16 heures** en présentiel.

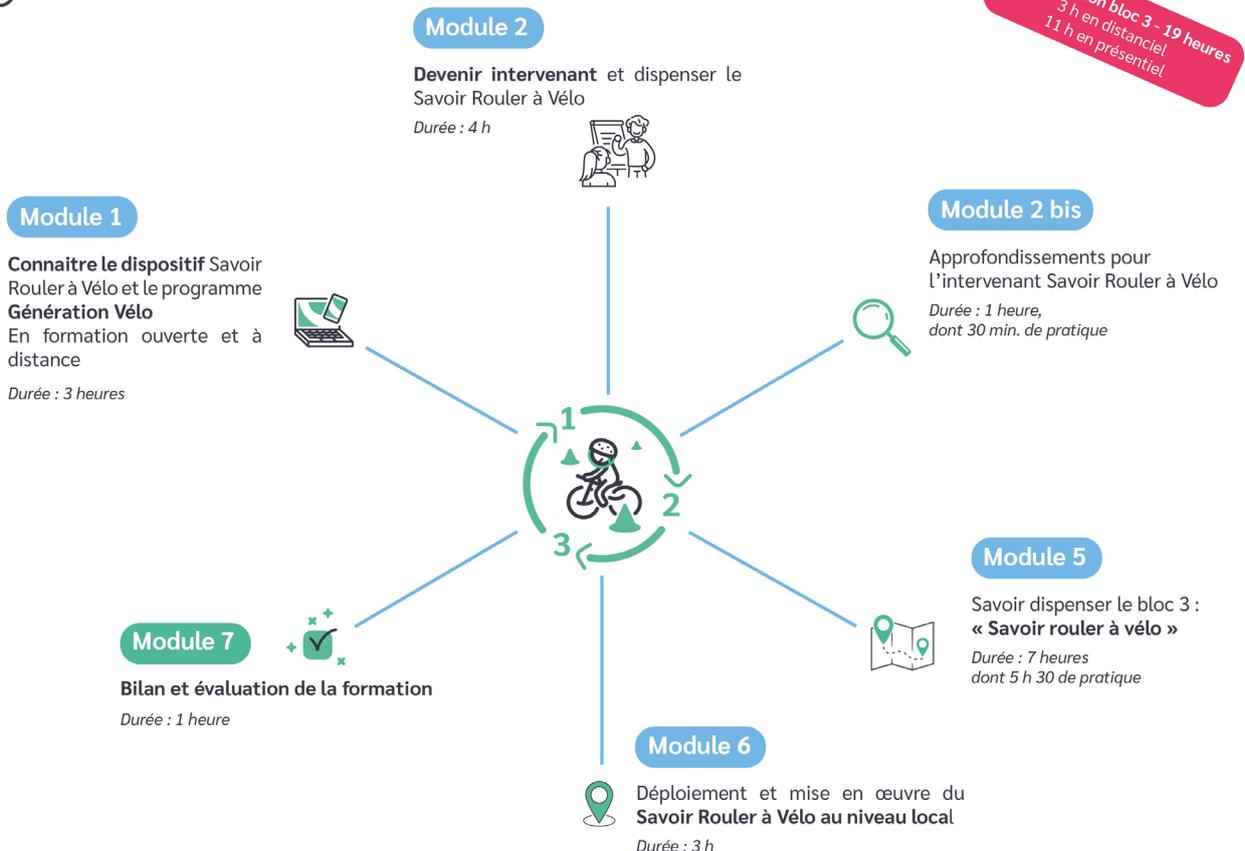
Les enseignements sont répartis en **6 heures** de pratique et **13 heures** de temps théorique. Ce parcours de formation peut être proposé par l'organisme de formation sur **2 jours et demi ou 2 jours consécutifs**, par exemple, ou bien encore **deux fois un jour** si l'organisme préfère scinder la formation.

Le parcours de spécialisation bloc 3 comprend **5 modules de formation et 1 module de formation complémentaire**, et prépare les futurs intervenants plus spécifiquement à l'animation du bloc 3.

Modules de formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo, parcours de spécialisation bloc 3



Formation d'intervenant au Savoir Rouler à Vélo



Référentiel de compétences de la formation d'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo, parcours bloc 3

1 - LES DISPOSITIFS SAVOIR ROULER À VÉLO, GÉNÉRATION VÉLO ET LEUR DÉPLOIEMENT

1.1 Les dispositifs Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.1.1 Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV)	Modules 1 et 2
1.1.2 Connaître le programme Génération Vélo (GV)	Modules 1 et 2
1.1.3 Savoir identifier et utiliser les ressources principales sur la mobilité vélo	Modules 1 et 2
1.1.4 Connaître les acteurs de la mobilité vélo et partenaires SRAV	Module 2
1.1.5 Connaître les prérogatives et postures de l'intervenant SRAV dans le cadre de GV	Module 2
1.1.6 Maîtriser les avantages de la mobilité vélo	Module 2

1.2 Déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.2.1 Savoir enregistrer ses interventions et délivrer les attestations SRAV	Module 6
1.2.2 Savoir utiliser la plateforme Génération Vélo	Module 6
1.2.3 Savoir valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer	Module 6
1.2.4 Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur un territoire	Module 6



2 - PÉDAGOGIE ET MISE EN ŒUVRE DU BLOC 3 DU SAVOIR ROULER À VÉLO

2.1 Pédagogie et mise en œuvre générale du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.1.1 Connaître/maitriser les spécificités d'intervention auprès d'un public scolaire	Module 2
2.1.2 Adapter son intervention au contexte local et aux publics enfants	Module 2
2.1.3 Savoir mettre en oeuvre un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils	Module 2
2.1.4 Savoir observer et évaluer l'acquisition de compétences	Module 5
2.1.5 Évaluer ses compétences en tant que futurs intervenants SRAV	Module 7

2.2 Pédagogie et mise en œuvre du blocs 3 du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.2.1 Élaborer un parcours adapté au bloc 3	Module 5
2.2.2 Préparer et monter une séance type du bloc 3	Module 5
2.2.3 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 3	Module 5
2.2.4 Évaluer son animation d'une séance type du bloc 3	Module 5



3 - SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION POUR LE BLOC 3 DU SAVOIR ROULER À VÉLO

3.1 Sécurité du matériel et des équipements

Objectif	Module concerné
3.1.1 Connaître et maîtriser la sécurité et les équipements du vélo et du cycliste	Module 2 bis
3.1.2 Maîtriser la mécanique de base	Module 2 bis
3.1.3 Savoir sécuriser son vélo	Module 2 bis

3.2 Réglementation et sécurité du groupe et des individus

Objectif	Module concerné
3.2.1 Maîtriser la réglementation sur l'encadrement de groupe, en conditions réelles de circulation	Module 5
3.2.2 Savoir gérer la gestion des situations particulières ou imprévues	Module 5



Public cible : profils des futurs intervenants SRAV

La pré-sélection des stagiaires doit être effectuée par les organismes de formation (OF). Une partie du budget présentée par les OF peut y être consacrée, dans les frais de gestion administrative.

Les publics ciblés pour suivre cette formation d'intervenants au SRAV (parcours complet ou parcours de spécialisation bloc 3), sont les personnes ayant les profils suivants :

- Toute personne ayant vocation à intervenir dans le cadre du SRAV, pour l'ensemble des trois blocs, sur les temps scolaire, périscolaire et/ou extra-scolaire ;
- Toute personne issue des réseaux d'un des partenaires officiels du SRAV (pour intervenir dans le cadre de prestations auprès de la collectivité engagée) ;
- Toute personne employée par une collectivité (ETAPS), une école (professeur des écoles), un accueil collectif de mineurs ou une autre structure qui souhaite déployer le SRAV.

Concernant le profil des stagiaires désirant s'inscrire à une session du « parcours de spécialisation bloc 3 » : il est à noter que ces sessions de formation sont à destination des personnes ayant de l'expérience sur l'animation de séances SRAV, notamment sur les blocs 1 et 2 et souhaitant se spécialiser sur le bloc 3. Concernant les agents envoyés en formation par le biais de leur collectivité (comme par exemple les ETAPS), il est fortement recommandé de suivre le « parcours complet », sauf cas exceptionnel.

Le programme Génération Vélo s'autorisera à revenir vers les intervenants formés et engagés dans le SRAV, à une ou plusieurs reprises, à l'issue de leur formation, jusqu'à la date de fin du programme Génération Vélo, fin 2024, afin de s'assurer que les personnes formées (et dont les frais pédagogiques ont été pris en charge par le programme) interviennent sur le terrain en tant qu'intervenants SRAV, conformément à leur engagement sur l'honneur. L'engagement pris en ce sens, par les futurs intervenants - formés par le biais du programme Génération Vélo -, permet au programme de s'assurer que les fonds utilisés pour la formation d'intervenants servent effectivement à déployer le SRAV sur tous les territoires, et ce afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du programme.

Conditions d'organisation des sessions de formation

Les organismes de formation, retenus par le biais de l'appel à manifestation d'intérêt organisé par Génération Vélo seront en mesure de coordonner et de mettre en œuvre plusieurs sessions de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo, chaque année, jusque fin 2024.

Les stagiaires, futurs intervenants SRAV, seront invités à s'inscrire directement auprès de ces organismes de formation.

Afin de cibler un public de futurs intervenants SRAV, les organismes de formation s'engagent à sélectionner uniquement des stagiaires présentant les profils suivants :

- N'inscrire que les personnes ayant vocation à dispenser des cycles de Savoir Rouler à Vélo (issues des réseaux des partenaires du SRAV, ou des collectivités – ETAPS, établissements scolaires, ACM...-),
- Les stagiaires doivent être majeurs,
- Les stagiaires doivent être titulaires du PSC-1 (ou équivalent),
- Les stagiaires doivent être couverts par leur assurance responsabilité civile,
- Les stagiaires devront remplir une attestation sur l'honneur :
 - qui confirme qu'ils ont les prérequis nécessaires à l'entrée en formation,
 - qui atteste de leur bonne maîtrise du vélo en conditions réelles de circulation,
 - qui précise qu'ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour intervenir dans le cadre de cycles SRAV à minimum 3 reprises d'ici fin 2024, après avoir bénéficié de cette formation dont les frais pédagogiques sont pris en charge par le programme Génération Vélo,
 - et qui stipule qu'ils acceptent de transmettre leurs coordonnées au programme Génération Vélo afin qu'ils puissent être recontactés par le programme dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ce dernier.
- Les OF veillent à n'inscrire pour chaque session un maximum de 3 personnes issues de la même structure, de la même collectivité, ou du même employeur, afin de garantir l'ouverture de la session à des futurs intervenants SRAV issus de plusieurs territoires (dérogation possible s'il n'y a pas d'autres candidats à l'inscription et/ou si leur inscription permet d'atteindre les 8 inscrits minimum et ainsi maintenir la session),

Le programme Génération Vélo s'assurera que les organismes de formation concernés respectent le présent cahier des charges, afin de garantir des conditions de mise en œuvre optimales pour le bon déroulement des formations, pour que les futurs intervenants puissent acquérir l'ensemble des connaissances et compétences requises, afin qu'ils dispensent par la suite des cycles d'apprentissage correspondant aux trois blocs du SRAV.

Le programme Génération Vélo s'assurera lors du traitement des réponses à l'AMI, que :

- les conditions d'accueil et les conditions matérielles garantissent le bon déroulement de la session de formation,
- la structure dispose de sites d'apprentissages du vélo adaptés, sur place ou à proximité du site de formation principal,
- le site de formation soit accessible aux formateurs et aux stagiaires,
- l'organisme de formation ait des expériences préalables sur la mise en œuvre de formations en lien avec l'apprentissage de la mobilité vélo, ou d'autres disciplines cyclistes.

Le programme Génération Vélo s'assurera, en amont de la session de formation proposée, que :

- douze stagiaires maximum soient inscrits pour chaque session de formation (huit stagiaires minimum),
- la structure soit en capacité de mobiliser un vrai public d'apprenants si elle s'y était engagée,
- Les deux formateurs mobilisés pour chaque session aient été sélectionnés selon les modalités proposées par le programme Génération Vélo (voir ci-après).

Mobilisation des formateurs

Dans le cadre du programme Génération Vélo, chaque session de formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo (SRAV), parcours complet ou parcours de spécialisation bloc 3, sera préparée, animée, encadrée et évaluée par **deux formateurs** ou formatrices.

Chaque session de formation sera ouverte à un maximum de douze stagiaires, avec minimum huit stagiaires, afin de garantir un encadrement et un accompagnement de qualité optimale par les deux formateurs, une bonne cohésion de groupe et la possibilité de répartir les stagiaires en sous-groupes, en particulier lors des temps de mises en pratique.

D'une part, les deux formateurs engagés auront donc des compétences et des connaissances, sur le volet réglementaire, l'encadrement de groupe et l'animation de séances (dont bénéficient par exemple les éducateurs sportifs, ou les titulaires d'autres diplômes reconnus par le ministère des Sports pour l'encadrement du cyclisme), d'autre part, ils auront des connaissances et des compétences spécifiques à l'apprentissage de la mobilité à vélo et à l'utilisation du vélo comme solution de mobilité et de déplacement (dont bénéficient entre autres les titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Educateur Mobilité à Vélo »).

Cette mobilisation de deux formateurs, pour chaque session de formation d'intervenants, dans le cadre du programme Génération Vélo, qui ont des expériences, des domaines d'expertises et des prérogatives complémentaires, permettra de transmettre au mieux aux futurs intervenants SRAV l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires à leurs futures interventions, dans une logique d'homogénéisation des enseignements qui seront proposés.

Voici les profils des formateurs d'intervenants SRAV éligibles :

1. Être un formateur issu d'un des réseaux des partenaires officiels du SRAV,
2. Être titulaire du CQP Educateur Mobilité Vélo, d'un DESJEPS/DEJEPS, d'un BPJEPS « Activité du cyclisme », ou d'un autre diplôme inscrit à l'annexe II-1 du code du sport ayant comme prérogative l'encadrement d'activités cyclistes,
3. Bénéficier, en sus, d'une **expérience de terrain** en tant qu'intervenant, moniteur, ou éducateur mobilité vélo, avec minimum **50 heures de face à face pédagogique** avec un public apprenant (idéalement un public enfant) et être en capacité d'en apporter les preuves,
4. Bénéficier, également, d'une expérience de minimum **20 heures en tant que formateur de formateurs**, c'est-à-dire :
 - une expérience en tant que formateur d'intervenants ou d'opérateurs SRAV,
 - de moniteurs de cyclisme,
 - d'éducateurs mobilité vélo,
 - d'initiateurs mobilité vélo.

Les binômes de formateurs d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo devront être constitués comme suit :

FORMATEUR 1		FORMATEUR 2			
CQP créé par l'ICAMV		Diplômes reconnus par le ministère des Sports			
CQP Éducateur Mobilité à Vélo		<table border="1"> <tr> <td data-bbox="932 539 1088 844">DESJEPS DEJEPS</td> <td data-bbox="1088 539 1270 844">BPJEPS « Activités du cyclisme »</td> <td data-bbox="1270 539 1503 844">Autre diplôme inscrit à l'annexe II-1 du code du sport spécifiant comme prérogative l'encadrement d'activités cyclistes</td> </tr> </table>	DESJEPS DEJEPS	BPJEPS « Activités du cyclisme »	Autre diplôme inscrit à l'annexe II-1 du code du sport spécifiant comme prérogative l'encadrement d'activités cyclistes
DESJEPS DEJEPS		BPJEPS « Activités du cyclisme »	Autre diplôme inscrit à l'annexe II-1 du code du sport spécifiant comme prérogative l'encadrement d'activités cyclistes		
+		+			
Expérience de terrain en tant qu'intervenant, moniteur, ou éducateur vélo avec minimum de 50 heures d'expérience de face à face pédagogique avec un public apprenant		Expérience de terrain en tant qu'intervenant, moniteur, ou éducateur vélo avec minimum de 50 heures d'expérience de face à face pédagogique avec un public apprenant			
+		+			
<p>Minimum 20 heures d'expérience en tant que formateur de formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formateur d'intervenants, • formateur de moniteurs, • formateur d'initiateurs, • formateur d'éducateurs vélo. 		<p>Minimum 20 heures d'expérience en tant que formateur de formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formateur d'intervenants, • formateur de moniteurs, • formateur d'initiateurs, • formateur d'éducateurs vélo. 			
BINÔME DE FORMATEUR ÉLIGIBLE ✓					

Le programme Génération Vélo a proposé aux partenaires officiels du SRAV, investis sur la formation d'intervenants SRAV, de participer aux formations dans le cadre du programme. Le programme a invité chaque partenaire officiel du SRAV, à **transmettre une liste de formateurs potentiels par région**, qui répondent à l'ensemble des critères listés ci-dessus, et qui seraient intéressés pour dispenser une ou plusieurs sessions de formations d'intervenants SRAV (parcours complet ou de spécialisation bloc 3), d'ici fin 2024.

Le programme Génération Vélo, après obtention des listes des formateurs potentiels, issus de chacun des partenaires officiels du SRAV, établira donc une **liste finalisée de l'ensemble des formateurs d'intervenants SRAV éligibles et mobilisables** sur tout le territoire, par région, dans le cadre du programme Génération Vélo.

Les organismes de formation qui déploieront les sessions de formation auront accès à cette liste, afin de pouvoir contacter, solliciter puis mobiliser les deux formateurs, en respectant les conditions précisées ci-dessus. Les deux formateurs seront invités à collaborer et réaliseront ensemble leur prestation de formation, pour la session de formation identifiée. L'organisme de formation devra s'assurer auprès du programme Génération Vélo que le binôme de formateurs sélectionné, mobilisable sur le territoire concerné, est bien éligible, avant de contractualiser avec les structures des deux formateurs dans le cadre de cette prestation de formation.

Le programme Génération Vélo prévoit de rémunérer le temps de travail des formateurs d'intervenants SRAV, et ce pour chacune des sessions de formation qu'ils auront à préparer, à animer, à encadrer puis à évaluer. Les deux structures dont proviennent les deux formateurs retenus (issues d'un des réseaux des partenaires officiels SRAV), recevront donc un cachet correspondant à l'action de formation réalisée de la part de l'organisme de formation.

L'organisme de formation devra rémunérer les structures des deux formateurs à hauteur des montants suivants :

- un montant de **2 100 euros hors taxes** par structure dont provient chaque formateur, pour une session de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours complet, soit **4 200 euros au total** par session,
- un montant de **1 425 euros hors taxes** par structure dont provient chaque formateur, pour une session de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo - parcours de spécialisation bloc 3, soit **2 850 euros au total** par session.

Le cachet prévoit la prise en charge du temps de travail de chaque formateur, pour la préparation en amont de la formation (montage, préparation de la session), l'accueil des stagiaires, les temps d'animation, d'organisation des temps pratiques et d'encadrement de la formation, ainsi que les temps d'évaluation et de bilan en fin de formation.

Il s'agira d'un cachet global à destination de chacun des formateurs : les frais annexes restent à la charge des formateurs et ne font pas l'objet d'un dédommagement complémentaire (transport, hébergement, frais de bouche, mobilisation de matériel pédagogique, etc).

En raison du nombre limité de sessions de formation par région et par an, prévues dans le cadre du programme Génération Vélo, il est à noter que tous les formateurs proposés par les partenaires officiels SRAV ne pourront pas se voir attribuer des missions de prestation de formation.

Caractéristiques et responsabilités de l'organisme de formation

Tout organisme de formation qui coordonne et met en œuvre des sessions de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo devra respecter les termes du présent cahier des charges.

- L'organisme de formation est certifié Qualiopi, ou peut apporter la preuve que les démarches de certification sont en cours,
- L'organisme de formation est issu d'un des partenaires officiels du SRAV, ou bien qu'il est établi au sein même de la structure d'un des partenaire SRAV, ou bien il travaille ou collabore régulièrement avec un ou plusieurs partenaires officiels du SRAV,
- L'organisme de formation a des expériences préalables sur la mise en œuvre de formations en lien avec l'apprentissage de la mobilité vélo, son encadrement, et/ou la mise en œuvre de formation en lien avec différentes pratiques et disciplines cyclistes,
- L'organisme de formation bénéficie de conditions d'accueil, de moyens matériels et humains qui permettent une mise en œuvre optimale de chaque session de formation, afin que les stagiaires puissent acquérir les connaissances et compétences telles que définies dans le référentiel de compétences de la formation,
- L'organisme de formation met à disposition des stagiaires et des formateurs un ou plusieurs espaces d'apprentissages du vélo, sur site ou à proximité du lieu de formation, qui sont adaptés notamment pour les séances pratiques (parcours maniabilité, piste d'éducation routière, cour d'école, rues et aménagements des quartiers voisins...),
- L'organisme de formation limite à 12 inscrits chaque session de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo (8 inscrits minimum pour maintenir une session de formation).

À l'issue de chaque session de formation, l'organisme de formation devra **transmettre systématiquement plusieurs pièces justificatives au programme Génération Vélo**, pour bénéficier de la prise en charge financière prévue dans le cadre du programme, à savoir :

- la liste des stagiaires inscrits et présents à la session de formation (avec nom/prénom/email/téléphone/structure),
- les attestations sur l'honneur signées par les stagiaires, qui attestent de leur bonne maîtrise du vélo en conditions réelles de circulation, qui précisent qu'ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour intervenir dans le cadre de cycles SRAV a minimum 3 reprises d'ici fin 2024, qui confirment qu'ils ont les prérequis nécessaires à l'entrée en formation, et qui stipulent qu'ils acceptent de transmettre leurs coordonnées au programme Génération Vélo – qui finance leur formation - afin qu'ils puissent être recontactés par le programme dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ce dernier,
- l'émargement des stagiaires par demi-journée,
- l'attestation de formation remise aux stagiaires par l'organisme de formation,
- les évaluations de la qualité de la formation, remplies en fin de formation par les stagiaires et par les formateurs,
- la facture de l'OF adressée à SOFUB, correspondant à la session de formation concernée.

À réception de l'ensemble des pièces demandées, le programme Génération Vélo / SOFUB versera le cachet correspondant à l'organisme de formation, tel que définit entre l'organisme de formation et Génération, pour le travail de coordination, de suivi administratif et de mise en œuvre de la session de formation concernée.

Modalités vis-à-vis des stagiaires

L'organisme de formation n'accepte que les inscriptions des personnes ayant les prérequis nécessaires pour s'inscrire auprès de l'organisme de formation :

- Les stagiaires doivent avoir vocation à dispenser des cycles de Savoir Rouler à Vélo,
- Les stagiaires doivent être majeurs,
- Les stagiaires doivent être titulaires du PSC-1 (ou équivalent),
- Les stagiaires doivent être couverts par leur assurance responsabilité civile,
- Les stagiaires doivent avoir une bonne maîtrise du vélo en conditions réelles de circulation,
- Les stagiaires doivent compléter l'attestation sur l'honneur qui atteste de leur bonne maîtrise du vélo en

conditions réelles de circulation, qui précise qu'ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour intervenir dans le cadre de cycles SRAV a minimum 3 reprises d'ici fin 2024, qui confirme qu'ils ont les prérequis nécessaires à l'entrée en formation, et qui stipule qu'ils acceptent de transmettre leurs coordonnées au programme Génération Vélo – qui finance leur formation - afin qu'ils puissent être recontactés par le programme dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ce dernier.

L'organisme de formation devra veiller à n'inscrire pour chaque session qu'un maximum de 3 personnes issues de la même structure, de la même collectivité, ou du même employeur, afin de garantir l'ouverture de la session à des futurs intervenants SRAV issus de plusieurs territoires (dérogation possible s'il n'y a pas d'autres candidats à l'inscription et/ou si leur inscription permet d'atteindre les 8 inscrits minimum et ainsi maintenir la session).

L'organisme de formation doit s'assurer de la mise en conformité des dossiers des stagiaires en amont de chaque session de formation, et doit préparer, transmettre et archiver les pièces nécessaires, aux stagiaires, formateurs et/ou au programme Génération Vélo :

- Fiche produit avec la présentation de la formation, programme de formation, livret d'accueil des stagiaires, règlement intérieur, conditions générales de vente,
- Convocation à la formation, convention de formation des stagiaires, attestation d'entrée en formation, livret de suivi des stagiaires,
- Selon les cas : fiche de liaison personne handicapée, bon de commande pour les agents de collectivités.

NB : les frais d'inscription pédagogique des stagiaires, à la session de formation concernée, sont pris en charge par le programme Génération Vélo. L'organisme de formation ne peut donc pas demander de frais pédagogiques aux stagiaires qui s'inscrivent à leur formation, conformément aux modalités proposées par le programme Génération Vélo. Les éventuels frais de transport, hébergement ou restauration restent à la charge des stagiaires ou de leur employeur.

Modalités vis-à-vis des formateurs

L'organisme de formation suit la procédure définie par le programme Génération Vélo pour le montage de chaque session de formation, notamment concernant la mobilisation des formateurs.

L'organisme de formation mobilise deux formateurs éligibles, selon la procédure établie, et après validation du binôme de formateurs par le programme Génération Vélo, l'organisme de formation contractualise avec les structures des deux formateurs.

L'organisme de formation s'engage à transmettre aux formateurs tous les éléments leur permettant de préparer la session de formation, notamment sur les modalités de mises en œuvre pratique (nombre d'inscrits, volet matériel et logistique, espaces de travail et de pratique mis à disposition des stagiaires).

L'organisme de formation informe immédiatement les formateurs, stagiaires et les porteurs du programme Génération Vélo en cas de report ou d'annulation de toute session de formation d'intervenants SRAV dans le cadre de Génération Vélo.

À l'issue de la session de formation, l'organisme de formation reverse le cachet aux structures dont émanent les deux formateurs, conformément aux modalités fixées par le programme Génération Vélo avec les montants correspondants.

Rétroplanning type pour la coordination d'une session de formation d'intervenants SRAV, dans le cadre de Génération Vélo, pour les organismes de formation

Étapes	Calendrier
OPÉRATION À RÉALISER AVANT CHAQUE SESSION DE FORMATION	
L'OF (organisme de formation) transmet à Génération Vélo les éventuelles mises à jour concernant la session de formation proposée (modification du calendrier, ou autre)	F - 2 à 3 mois
L'OF choisit et mobilise deux formateurs, dans la liste des formateurs éligibles, selon les modalités proposées par Génération Vélo	
Validation par Génération Vélo du binôme de formateurs mobilisé par les OF (respect des modalités de mobilisation des formateurs)	
L'OF organise une réunion avec les formateurs pour aborder les modalités pratiques d'organisation, la mise à disposition ou non d'une flotte de vélo fournie, le matériel fournit par l'OF ou fournit par les formateurs, validation du programme prévisionnel	
L'OF contractualise avec les structures dont sont issus les deux formateurs mobilisés, selon les modalités fixées par le programme Génération Vélo	
L'OF et les formateurs identifient, contactent et s'assurent si possible de la participation de vrais apprenants, qui seront mobilisés dans le cadre de la formation (public enfant de préférence)	
L'OF transmet à Génération Vélo les dates définitives de la session de formation, qui sera publiée sur le site de l'OF et sur la plateforme Génération Vélo	
L'OF communique sur la session de formation ouverte aux inscriptions	
Les stagiaires (futurs intervenants SRAV) demandent à s'inscrire auprès de l'OF	
L'OF demande les pièces justificatives pour valider les inscriptions des stagiaires	
Les stagiaires complètent leur dossier d'inscription avec leurs pièces complémentaires (engagement à dispenser des cycles SRAV, majeurs, PSC-1, assurance responsabilité civile, bonne maîtrise du vélo, via l'attestation sur l'honneur signée)	
Les stagiaires complètent leur dossier d'inscription avec leurs pièces complémentaires (engagement à dispenser des cycles SRAV, majeurs, PSC-1, assurance responsabilité civile, bonne maîtrise du vélo, via l'attestation sur l'honneur signée)	F - 1 à 2 mois
L'OF fournit aux formateurs mobilisés les informations relatives à la session de formation (nombre d'inscrits confirmés, feuilles d'émargement, considérations matérielles), afin qu'ils préparent leur prestation de formation (programme détaillé, aspects logistiques, préparation de l'animation, de l'encadrement, des supports, de l'évaluation des stagiaires)	F- 1 mois
L'OF met en relation les formateurs avec les stagiaires confirmés (email), pour qu'ils envoient les liens et contenus de formation (partie en formation à distance - FOAD)	F - 2 à 3 semaines
L'OF accueille les formateurs sur le site en amont de la formation, pour le repérage des sites de pratiques, préparation et vérification des salles, de l'équipement et du matériel	F - 1 à 2 jour(s)
L'OF et/ou les formateurs accueillent les stagiaires en amont du lancement de la session	F - 1 jour

ÉTAPES	CALENDRIER
OPÉRATIONS A RÉALISER PENDANT LA SESSION DE FORMATION	
L'OF s'assure du bon accueil des stagiaires, pris en charge par les formateurs mobilisés, qui lancent la formation en présentiel	Jour 1 de la formation
L'OF, à l'aide des formateurs, vérifie la conformité des dossiers des stagiaires au lancement de formation : signatures du règlement intérieur, des conventions de formation, de l'émargement pour la première 1/2 journée, des attestations sur l'honneur ; distribution des attestations d'entrée en formation, remise du livret de suivi des stagiaires	
Possible visite sur site de l'animateur régional Génération Vélo concerné, afin notamment de présenter le programme Génération Vélo	Pendant la formation
L'OF et les formateurs mobilisent, convient et accueillent de vrais apprenants, afin de mettre en situation d'encadrement les futurs intervenants SRAV (public enfant de préférence)	
Les formateurs évaluent les stagiaires en fin de formation, en s'appuyant sur le livret de suivi des stagiaires (selon modalités proposées par les formateurs)	Dernier jour de formation
L'OF s'assure que l'évaluation de la qualité de la formation («à chaud»), soit complétée par les stagiaires	
L'OF s'assure que l'évaluation de la qualité de la formation («à chaud»), soit complétée par les formateurs	
L'OF remet aux stagiaires leurs attestations de formation	
OPÉRATIONS À RÉALISER APRÈS LA SESSION DE FORMATION	
L'OF collecte et compile les émargements par 1/2 journée, les évaluations des stagiaires en fin de formation, les évaluations de la qualité de la formation par les stagiaires et par les formateurs	F + 0 à 1 jour
L'OF transmet à Génération l'ensemble des pièces justificatives : liste des stagiaires avec coordonnées, attestations sur l'honneur signées par les stagiaires, émargements par 1/2 journée, évaluations de la formation par les formateurs et par les stagiaires (enquête satisfaction), attestations de formation, ainsi que la facture correspondant à la session réalisée, conformément aux modalités fixées avec le programme Génération Vélo	F + 1 à 4 jours
À réception de l'ensemble des éléments, Génération Vélo verse le cachet correspondant à l'OF	F + 1 à 3 semaines
L'OF reverse le cachet aux deux structures dont émanent les formateurs pour leur prestation de formation, conformément aux modalités fixées par le programme Génération Vélo et avec les structures des deux formateurs	
OPÉRATIONS À REALISER EN CAS DE REPORT OU D'ANNULATION	
L'OF informe les stagiaires et les formateurs par email et téléphone du report ou de l'annulation de la session	Immédiatement après annulation
L'OF informe Génération Vélo du report ou de l'annulation de la session	
L'OF invite les stagiaires à s'inscrire à une session ultérieure ou auprès d'un autre OF et leur donne tous les éléments pour faciliter le report vers une autre session de formation	Dès que possible après annulation
L'OF invite les formateurs à reporter leur prestation de formation à une date ultérieure, après et avec l'accord des différentes parties prenantes	
Respect des clauses du contrat passé entre l'OF et Génération Vélo, et respect des clauses du contrat passé entre l'OF et les structures des deux formateurs, si la session de formation devait être annulée	Tout au long du processus

Annexe 2

FORMATIONS D'INTERVENANTS AU SAVOIR ROULER À VÉLO DANS LE CADRE DE GÉNÉRATION VÉLO

SOMMAIRE

PARCOURS COMPLET _____ page 30

PARCOURS DE SPÉCIALISATION BLOC 3 _____ page 52



**FORMATION
D'INTERVENANTS AU
SAVOIR ROULER À VÉLO
DANS LE CADRE DE
GÉNÉRATION VÉLO**

PARCOURS COMPLET

L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !

SOMMAIRE

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE	page 32
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	page 33
LES MODULES DE LA FORMATION	page 36
Illustration de la formation d'intervenants au SRAV de Génération Vélo par module	page 36
Volumes horaires de la formation d'intervenants au SRAV de Génération Vélo par module	page 37
PRÉSENTATION DES CONTENUS DE CHAQUE MODULE	page 38
Module 1 - Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo	page 38
Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	page 39
Module 3 - Savoir dispenser le bloc 1 : « PédaLER et connaître son vélo »	page 40
Module 4 - Savoir dispenser le bloc 2 : « Savoir circuler en sécurité »	page 42
Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	page 43
Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo au niveau local	page 46
Module 7 – Bilan et évaluation de la formation	page 47
EXEMPLE DE DÉROULÉ	page 48
LEXIQUE	page 51

Présentation synthétique

Contexte et objectifs de la formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - parcours complet

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV), qui vise à généraliser l'apprentissage du vélo pour les enfants du cycle 3 (notamment les CM1 et CM2), a été officiellement lancé le 17 avril 2019 : [découvrez le site internet du SRAV](#).

L'apprentissage du vélo en milieu scolaire et le dispositif Savoir Rouler à Vélo ont fait leur entrée dans le Code de l'éducation (LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 57). Les trois blocs du socle commun de compétences du « Savoir Rouler à Vélo » (10 heures minimum d'apprentissage), qui peuvent être dispensés sur les temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire, sont les suivants :

- Bloc 1 : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo) – 2 à 5 h,
- Bloc 2 : savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé) – 3 h,
- Bloc 3 : savoir rouler (se déplacer en situation réelle) – 2 à 5 h.

Le programme « **Génération Vélo** », bénéficiant des certificats d'économie d'énergie (CEE), doté d'une enveloppe totale de 21 millions d'euros, vise à créer les conditions pour déployer massivement, de 2022 à 2024, des cycles de formation au « Savoir Rouler à Vélo », partout en France, afin de former toute une génération d'enfants à la pratique du vélo en autonomie, soit 800 000 enfants. Pour atteindre cet objectif, **le programme Génération Vélo déploie une action de « formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo »** (avec les frais pédagogiques financés à 100%), afin que ces derniers soient en capacité de dispenser ces apprentissages. Le programme « Génération Vélo » a pour objectif de former **1 800 intervenants** d'ici fin 2024.

La formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - parcours complet, en 7 points :

- Une formation qui vise à préparer les intervenants à dispenser les trois blocs du SRAV,
- Une formation courte qui transmet l'essentiel des connaissances et compétences aux intervenants pour dispenser le SRAV,
- Une formation qui permet aux futurs intervenants issus des différents partenaires du SRAV d'échanger sur leurs pratiques, de monter en compétences ensemble, afin de rendre homogènes les cycles SRAV dispensés sur tout le territoire,
- Des futurs intervenants mis en situation d'encadrement, avec des temps de face-à-face pédagogiques,
- Une répartition de temps théoriques et pratiques adaptée aux profils des futurs intervenants,
- Une formation qui aborde les droits et les devoirs du cycliste : code de la route et code de la rue, comportement et savoir-être du cycliste,
- Un programme CEE qui finance la formation : des échanges éclairés sur les avantages à se déplacer à vélo, grâce au report modal vers un mode de déplacement non-polluant, à l'issue du SRAV (les enfants devenant autonomes à vélo), générant ainsi des économies d'énergie.

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant les contenus de la formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - **parcours complet** -, proposée dans le cadre du programme Génération Vélo (modules, référentiel de compétences, proposition de déroulé).

Vous trouverez les informations relatives aux **conditions d'organisation** et aux **modalités de mobilisation** des formateurs dans un autre document fourni par le programme Génération Vélo.

Nota Bene : il existe également l'ensemble de ces éléments pour la formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - **parcours de spécialisation bloc 3**.

Référentiel de compétences

Formation FI SRAV GV – parcours complet

1 - LES DISPOSITIFS SAVOIR ROULER À VÉLO, GÉNÉRATION VÉLO ET LEUR DÉPLOIEMENT

1.1 Les dispositifs Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.1.1 Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV)	Modules 1 et 2
1.1.2 Connaître le programme Génération Vélo (GV)	Modules 1 et 2
1.1.3 Savoir identifier et utiliser les ressources principales sur la mobilité vélo	Modules 1 et 2
1.1.4 Connaître les acteurs de la mobilité vélo et partenaires SRAV	Module 2
1.1.5 Connaître les prérogatives et postures de l'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo	Module 2
1.1.6 Maîtriser les avantages de la mobilité vélo	Module 2

1.2 Déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.2.1 Savoir enregistrer ses interventions et délivrer les attestations SRAV	Module 6
1.2.2 Savoir utiliser la plateforme Génération Vélo	Module 6
1.2.3 Savoir valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer	Module 6
1.2.4 Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur un territoire	Module 6

2 - PÉDAGOGIE ET MISE EN ŒUVRE DU SAVOIR ROULER À VÉLO

2.1 Pédagogie et mise en œuvre générale du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.1.1 Connaître/maitriser les spécificités d'intervention auprès d'un public scolaire	Module 2
2.1.2 Adapter son intervention au contexte local et aux publics enfants	Module 2
2.1.3 Savoir mettre en oeuvre un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils	Module 2
2.1.4 Savoir observer et évaluer l'acquisition de compétences	Module 5
2.1.5 Évaluer ses compétences en tant que futurs intervenants SRAV	Module 7

2.2 Pédagogie et mise en œuvre des blocs 1 et 2 du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.2.1 Savoir auto-évaluer ses propres habiletés à vélo pour les futurs intervenants	Module 3
2.2.2 Maitriser la logistique matérielle et la mise en place de parcours adaptés aux apprentissages du bloc 1 et 2	Modules 3 et 4
2.2.3 Préparer et monter une séance type du bloc 1	Module 3
2.2.3 Préparer et monter une séance type du bloc 2	Module 4
2.2.4 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 1	Module 3
2.2.5 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 2	Module 4
2.2.6 Évaluer son animation d'une séance type en milieu sécurisé	Modules 3 et 4

2.3 Pédagogie et mise en œuvre du bloc 3 du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.3.1 Élaborer un parcours adapté au bloc 3	Module 5
2.3.2 Préparer et monter une séance type du bloc 3	Module 5
2.3.3 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 3	Module 5
2.3.4 Évaluer son animation d'une séance type du bloc 3	Module 5

3 - SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION

3.1 Sécurité du matériel et des équipements

Objectif	Module concerné
3.1.1 Connaître et maîtriser la sécurité et les équipements du vélo et du cycliste	Module 3
3.1.2 Maîtriser la mécanique de base	Module 3
3.1.3 Savoir sécuriser son vélo	Module 4

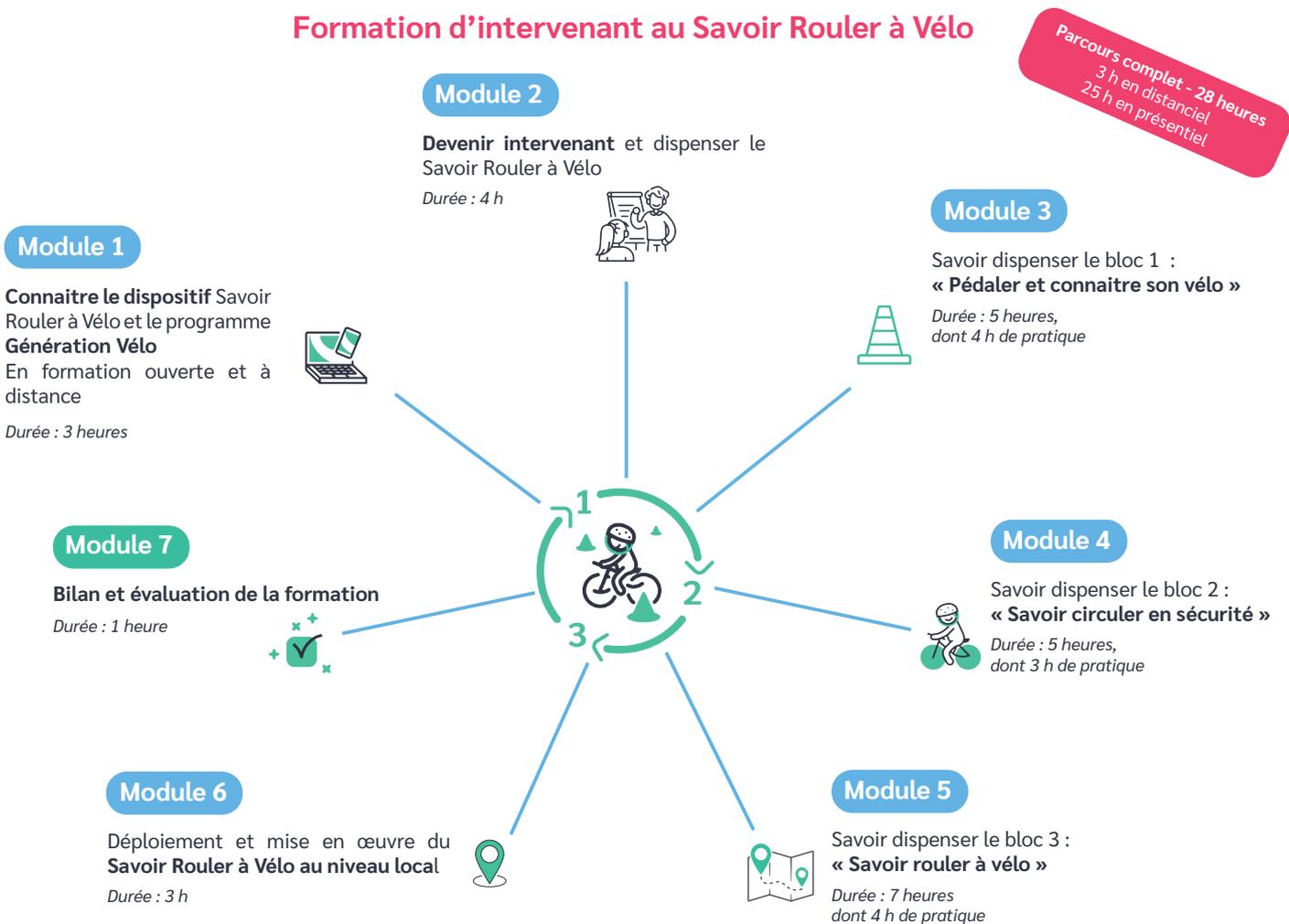
3.2 Réglementation et sécurité du groupe et des individus

Objectif	Module concerné
3.2.1 Connaître la réglementation en vigueur et les règles de sécurité routière	Module 4
3.2.2 Maîtriser la réglementation sur l'encadrement de groupe, en conditions réelles de circulation	Module 5
3.2.3 Savoir gérer la gestion des situations particulières ou imprévues	Module 5

Les modules de la formation

Illustration de la formation FI SRAV GV – parcours complet – par module

Formation d'intervenant au Savoir Rouler à Vélo



Volumes horaires de la formation FI SRAV GV - parcours complet par module



Modules	Durée en présentiel	Enseignements		Durée cumulée
		Théoriques	Pratiques	
Module 1 - Connaître le dispositif SRAV et le programme Génération Vélo		3 h en formation à distance		3 h
Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	4 h	4 h		7 h
Module 3 - Savoir dispenser le bloc 1 : «Pédaler et connaître son vélo»	5 h	1 h	4 h	12 h
Module 4 - Savoir dispenser le bloc 2 : «Savoir circuler en sécurité»	5 h	2 h	3 h	17 h
Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : «Savoir rouler à vélo»	7 h	3 h	4 h	24 h
Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du SRAV au niveau local	3 h	3 h		27 h
Module 7 - Bilan et évaluation de la formation	1 h	1 h		28 h
TOTAL	25 h	17 h	11 h	28 h

Présentation des contenus de chaque module

Module 1 - Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo

Le module 1 sera proposé en formation à distance (FOAD), à réaliser entre deux semaines et la veille du lancement de la formation en présentiel.

Durée proposée : 3 h

Les formateurs mobilisés pour la session de formation concernés enverront un lien vers un espace de travail virtuel avec les supports et ressources nécessaires, et/ou enverront les ressources via un lien accessible aux stagiaires.

Les supports et ressources porteront :

Sur le dispositif « **Savoir Rouler à Vélo** » (SRAV) :

- Supports disponibles [sur le site du ministère des Sports](#), à lire et à connaître,
- Présentation et compréhension du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » : sa vision, ses objectifs, ses moyens, sa mise en œuvre/montage, le cadre réglementaire,
- Lecture, maîtrise et connaissance du livret pédagogique « SRAV ».

Durée estimée : 45 min.

Sur le programme « **Génération Vélo** » :

- Présentation et compréhension du programme « Génération Vélo » : ses objectifs, ses moyens, sa mise en œuvre montage, le cadre réglementaire, le financement,
- Connaissance et maîtrise de la plateforme Génération Vélo, compréhension du mécanisme des programmes CEE.

Durée estimée : 45 min.

Sur **les ressources principales** à disposition de l'intervenant SRAV à connaître et à savoir utiliser : sur la réglementation en vigueur, sur des exemples de techniques d'animation pédagogiques, sur la préparation, le montage, l'animation, l'encadrement et l'évaluation de séances, sur les techniques d'apprentissage du vélo avec des exemples de progressions pédagogiques, sur la pratique du vélo au quotidien et sur les avantages de la mobilité vélo.

Exemple de ressources :

- [Kit pédagogique sur le SRAV du ministère des Sports](#),
- [Guide des Cyclistes du Quotidien de la FUB](#),
- [Guide et fiches sur le bloc 3 du SRAV - FUB](#).

Les ressources à connaître seront partagées par les formateurs en charge de la session de formation.

Durée estimée : 1 h 30

Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo (SRAV)

Durée du module proposée : 4 h

Accueil des participants et lancement de la formation en présentiel

Accueil et tour de table sur l'expérience et les attentes des participants, rappel des objectifs de la formation et présentation du programme pour la partie présentielle, point pratique sur l'organisation de la formation par les formateurs.

Durée estimée : 30 min.

Retours sur le module 1 proposé en formation à distance

- Temps d'échanges et de questions/réponses entre formateurs et stagiaires,
- Évaluation collective et/ou individuelle, à l'orale et/ou à l'écrit, sur la connaissance des ressources étudiées en FOAD,
- Rappel des contextes de déploiement du Savoir Rouler à Vélo et de Génération Vélo.

Durée estimée : 30 min.

Présentation des principaux acteurs de la mobilité vélo

Présentation des principaux acteurs de la mobilité vélo en France et des principaux acteurs et partenaires du Savoir Rouler à Vélo : leurs rôles dans le déploiement du SRAV, leurs principales actions et mode de fonctionnement.

Durée estimée : 15 min.

Prérogatives de l'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo

- Conditions et cadres d'intervention, compétences et expériences requises, rôles, prérogatives et responsabilités de l'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo.
- Savoir adopter les postures adaptées aux situations, mobiliser l'imaginaire des enfants, utiliser le ludique, connaître les outils adaptés.

Durée estimée : 30 min.

Promouvoir les avantages de la mobilité vélo

- Être en mesure de faire comprendre aux enfants les avantages de se déplacer à vélo : santé, activité physique modérée, respect de l'environnement, économique, pratique, autonomie et responsabilité de l'enfant dans le cadre de ses déplacements, par exemple sur le trajet domicile-école, domicile-loisirs/activités.
- L'intervenant doit connaître les principaux leviers pour promouvoir et développer l'usage du vélo, et également ses principaux freins, savoir évoquer de manière claire et non anxiogène les données sur l'accidentologie à vélo, mettre l'enfant au cœur du projet et donner du sens.

Durée estimée : 30 min.

Spécificités des interventions auprès du public scolaire

- Règles d'encadrement selon le cadre d'intervention, agréments nécessaires, types de montages possibles pour conduire des interventions en milieu scolaire (sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire),
- Connaître les rôles de toutes les parties prenantes sur le territoire concerné : services de l'État (Éducation Nationale/Sports), référent au sein de la collectivité engagée, directeur d'établissement, professeur de la classe concernée, membres du comité départemental SRAV, animateur régional « Génération Vélo », autres intervenants issus des partenaires SRAV.

Durée estimée : 30 min.

Adaptation au contexte local et au public enfant

Savoir adapter sa pédagogie selon les publics d'enfants et selon le contexte local : variables à prendre en compte selon le niveau de pratique, la motivation, l'âge, le milieu (urbain/périurbain/rural), les caractéristiques de l'école ou la structure, le quartier, les conditions géographiques, sociales et économiques, la région, les conditions et infrastructures adaptées ou non aux déplacements à vélo.

Durée estimée : 15 min.

Mise en œuvre d'un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils

En lien avec le socle commun de compétences du SRAV (blocs 1, 2 et 3) :

- Prise de connaissance en groupe de cursus et de progressions pédagogiques types, à mettre en œuvre, après avoir défini les objectifs à atteindre pour chaque séance ;
- Présentation de techniques d'animations pédagogiques, ainsi que des outils et ressources à disposition des intervenants.

Durée estimée : 1 h

Module 3 - Savoir dispenser le bloc 1 « Pédaler et connaître son vélo »

L'intervenant doit être en mesure de préparer, dispenser/animer/encadrer, puis évaluer les séances du bloc 1 du SRAV.

Durée proposée : 5 h, dont 4 h de pratique

Sécurité et équipements

L'intervenant doit être en mesure de présenter aux enfants les équipements et accessoires, obligatoires ou recommandés :

- Du vélo (avertisseur sonore, freins avant et arrière, éclairage actif et passif...),
- Du cycliste (casque pour les moins de 12 ans, gilet retro-réfléchissant hors agglomération de nuit ou si la luminosité est insuffisante, tenue vestimentaire adaptée, « voir et être vu », etc.),
- L'intervenant doit pouvoir s'assurer que les enfants sachent mettre et régler leur casque.

Durée estimée : 45 min.

Mécanique de base

- Préparer son sac d'encadrement (kit de premiers secours, outils pour réparations et réglages simples : pompe, démonte-pneus, chambres à air, clés allen, etc.).
- Vérification et préparation de la flotte de vélo des enfants, qui doivent être en bon état de marche, pour leur sécurité et pour un apprentissage optimisé. L'intervenant doit savoir régler le vélo selon la physiologie et les capacités de l'enfant. La vérification de la flotte de vélo doit être réalisée avant toute séance, qu'il s'agisse d'une séance type du bloc 1, 2 ou 3 (sans oublier de vérifier l'équipement/tenue des apprenants, qui doivent être adaptés aux conditions de pratique).
- L'intervenant doit pouvoir vérifier que les enfants connaissent les principaux éléments du vélo, comprennent son fonctionnement, et savent en contrôler les principaux éléments de sécurité.

Durée estimée : 1 h 15 de pratique

Logistique matérielle et mise en place d'un parcours adapté aux apprentissages du bloc 1

- Les intervenants doivent être capables de rassembler et d'utiliser **le matériel nécessaire** (pédagogique et signalétique) pour dispenser les apprentissages du bloc 1 : flotte de vélo adaptée, casques, petit matériel : plots, soucoupes, craies, piquets lestés, etc. L'intervenant doit également avoir avec lui **son sac/sacochede l'intervenant** avec les principaux outils de réglage, d'entretien, de réparation, et une petite pharmacie à disposition.
- Les intervenants doivent être en mesure d'installer et de faire utiliser un parcours maniabilité adapté au bloc 1, selon les exercices prévus (du type « piste Pauwels » par exemple, voir ci-dessous).

Durée estimée : 30 min. de pratique

Évaluation des habiletés à vélo des futurs intervenants SRAV, en lien avec les séances du bloc 1

- Après présentation par les formateurs d'un parcours maniabilité type aux futurs intervenants (du type « piste Pauwels »), ces derniers sont invités à réaliser le parcours afin d'évaluer leurs habiletés en termes de maniabilité à vélo et de maîtrise technique,
- Temps d'échanges au sujet du parcours maniabilité entre formateurs et futurs intervenants,
- Présentation des variables et ajustements à apporter au parcours maniabilité, pour qu'il soit réutilisé dans les cadres de séances types du bloc 1 par les futurs intervenants, selon les habiletés/compétences à faire travailler aux enfants.

Durée estimée : 30 min. de pratique

Ce test d'habileté permet aux futurs intervenants d'évaluer leurs propres compétences sur leur maîtrise du vélo, et ainsi de se projeter sur les exercices qu'ils auront à proposer dans le cadre des séances du bloc 1 du SRAV, et des compétences correspondantes qu'ils devront observer chez les enfants.

Préparation et montage d'une séance type du bloc 1

- Les futurs intervenants travaillent à **la préparation et au montage** d'une séance type du bloc 1 : préparation d'une séance, d'une durée précisée par les formateurs, en individuel, en binôme ou en sous-groupes, en suivant les consignes et les thématiques proposées par les formateurs.
- Présentation du déroulé proposé aux autres futurs intervenants et échanges sur leur proposition de séance en plénière.
- L'intervenant devra être en capacité de savoir observer, en fin de bloc 1, que les enfants aient acquis une bonne maîtrise du vélo : qu'ils aient l'équilibre, qu'ils sachent pédaler, maîtrisent leur trajectoire et le pilotage du vélo (maniabilité), qu'ils savent tourner, freiner, s'arrêter - précision et urgence -, qu'ils sachent réguler et maîtriser leur vitesse, qu'ils sachent effectuer un changement de direction, en sécurité - regard arrière, lâché d'appui, etc., et ce, en milieu fermé (cour d'école, une piste d'éducation routière, etc.).

Durée estimée : 1 h, dont 45 min. de pratique

Animation et encadrement d'une séance type du bloc 1

- Les futurs intervenants sont invités à dispenser, à tour de rôle, leur séance type du bloc 1 (selon les modalités proposées par les formateurs : durée, thématiques, conditions de mise en œuvre de la séance). Ces exercices types de séances SRAV du bloc 1, peuvent être réalisés en présence de vrais apprenants, idéalement un public d'enfants, mobilisés pour l'occasion, ou bien, aux autres futurs intervenants, qui jouent le rôle d'apprenants (sans oublier la vérification de la flotte de vélos des apprenants et de leur équipement/tenu, adaptés aux conditions de pratique),
- La vérification de la flotte de vélo doit être réalisée avant toute séance, qu'il s'agisse d'une séance type du bloc 1, 2 ou 3, sans oublier de vérifier également l'équipement et la tenue des apprenants, qui doivent être adaptés aux conditions de pratique.
- Debriefings ponctuels, avec conseils et ajustements à chaud, sur les espaces d'apprentissage, entre les futurs intervenants et les formateurs, sur l'animation de séances du bloc 1.

Durée estimée : 1 h de pratique

Conformément au [socle commun de compétences du SRAV](#) (bloc 1), l'intervenant doit être en mesure de transmettre et observer les compétences suivantes, chez les enfants :

- Mettre son casque et le régler,
- Nommer les éléments simples d'un vélo (cadre, potence, guidon, roues, fourche, dérailleurs, freins, pédales, selle),
- Identifier les éléments de sécurité du vélo (éclairage, freins, catadioptrés, sonnette),
- Vérifier le bon fonctionnement de certains éléments du vélo à savoir : les freins, le serrage de la potence, le serrage et le réglage de la hauteur de selle, la pression des pneus, le serrage des roues,
- Maîtriser les fondamentaux de l'activité :
 - Monter et descendre de son vélo à l'arrêt,
 - Démarrer un pied au sol,
 - Conduire son vélo en ligne droite, puis, conduire son vélo sur un parcours avec un slalom simple,
 - Ralentir, freiner et s'arrêter dans une zone délimitée,
 - Rouler en enlevant un appui (une main ou un pied),
 - Rouler dans un couloir étroit (30 cm sur 10 m) en position « cavalier »,
 - Prendre des informations en roulant,
 - Être capable d'effectuer un virage à 90°,
 - Franchir un petit obstacle,
 - Changer de vitesses.

Module 4 - Savoir dispenser le bloc 2 « Savoir circuler en sécurité »

L'intervenant doit être en mesure de faire découvrir aux enfants la mobilité à vélo en milieu sécurisé : il doit savoir préparer, dispenser, animer, encadrer, puis évaluer une séance type du bloc 2 du SRAV.

Durée proposée : 5 h, dont 3 h de pratique

Réglementation et sécurité routière

- L'intervenant doit être en capacité de transmettre aux enfants les principales notions de sécurité routière : la réglementation en vigueur pour se déplacer à vélo (règles de circulation, régimes de priorité), avec notamment les principaux panneaux du code de la route, à connaître des enfants, et un travail sur le « code de la rue ».
- L'intervenant doit savoir présenter aux enfants les différents aménagements ou espaces de circulation adaptés, ou non, aux cyclistes (signalisation horizontale et verticale), selon le contexte (bande cyclable, piste cyclable, vélorues, voies vertes, rues où la vitesse des engins motorisés est limitée à 20 ou 30 km/h, zone de rencontre, etc.).

Durée estimée : 2 h, dont 45 min. de pratique

Préparation et montage d'une séance type du bloc 2

- Les futurs intervenants doivent être capables de mobiliser **le matériel nécessaire** pour dispenser les apprentissages du bloc 2 (vélos, casques, matériel pédagogique), et de mettre en place **un parcours maniabilité**, correspondant aux exercices proposés, en milieu fermé : gymnase, cour d'école, piste d'éducation routière, etc. L'intervenant doit également avoir avec lui **son sac/sacoche de l'intervenant** avec les principaux outils de réglage, d'entretien, de réparation, et une petite pharmacie à disposition.

- Les futurs intervenants travaillent à **la préparation et au montage** d'une séance type du bloc 2 :

préparation d'une séance, d'une durée précisée par les formateurs, en individuel, en binôme ou en sous-groupes, en suivant les consignes et les thématiques proposées par les formateurs.

- Présentation du déroulé proposé aux autres futurs intervenants, échanges sur leur proposition de séance en plénière.

Exemple : **monter une séance** où les enfants sont piétons ou cyclistes, à tour de rôle, et s'assurer de leur compréhension et du respect du code de la route et des régimes de priorité, s'assurer de leur maîtrise d'une bonne communication entre usagers : indiquer un changement de direction, voir et être vu, etc.

Durée estimée : 1 h, dont 45 min. de pratique

Animation et encadrement d'une séance type du bloc 2

- Les futurs intervenants **dispensent à tour de rôle**, une séance type du bloc 2, d'une durée précisée par les formateurs, en suivant les consignes et les thématiques proposées :

- soit à de vrais apprenants, idéalement un public enfant, en cours d'apprentissage du vélo, et mobilisés pour l'occasion (de préférence),

- soit, s'il n'a pas été possible de mobiliser de vrais apprenants, avec les stagiaires (les futurs intervenants) qui jouent le rôle d'apprenants puis d'encadrants, à tour de rôle.

- Debriefings ponctuels, avec conseils et ajustements à chaud, sur les espaces d'apprentissage, entre les futurs intervenants et les formateurs, sur l'animation de séances du bloc 2.

- La vérification de la flotte de vélo doit être réalisée avant toute séance, qu'il s'agisse d'une séance type du bloc 1, 2 ou 3, sans oublier de vérifier également l'équipement et la tenue des apprenants, qui doivent être adaptés aux conditions de pratique.

Durée estimée : 1 h de pratique

Évaluation collective : retours sur l'animation d'une séance type en milieu sécurisé

- Échanges entre formateurs et futurs intervenants sur l'animation et l'encadrement des séances dispensées en milieu sécurisé (séances types des blocs 1 ou 2).

Les futurs intervenants doivent être en capacité de s'assurer, en fin de bloc 2, que les enfants savent identifier les espaces de circulation adaptés aux déplacements à vélo, selon les contextes, qu'ils savent respecter le code de la route, qu'ils sont capables de communiquer avec d'autres usagers (comprendre et se faire comprendre, voir et être vu). Un temps d'échange sur cette thématique pourra être prévue entre les futurs intervenants et les formateurs.

- Il s'agira également à la fin du bloc 2, de préparer les enfants - en milieu fermé - aux séances qui auront lieu par la suite dans le cadre du bloc 3, en conditions réelles de circulation. Il faudra s'assurer, avant toute sortie en conditions réelles de circulation (sur un parcours établi en amont), que les enfants aient compris le fonctionnement, et maîtrisent, les déplacements en groupe et en sécurité (comprendre et respecter les consignes du chef de file et du serre-file, comprendre et appliquer les techniques d'encadrement du groupe : file indienne, regroupement « en grappe » devant un panneau stop, par exemple, déplacement en position « minibus » lorsque cela sera opportun, etc.).

Durée estimée : 30 min.

Savoir sécuriser son vélo

- L'intervenant doit savoir prodiguer aux enfants les conseils, sur :



- comment stationner et sécuriser son vélo dans l'espace public et à l'école,
- comment bien utiliser les arceaux vélo,
- pourquoi privilégier un cadenas en U et comment bien l'utiliser (attacher le cadre du vélo à un point fixe et une roue),
- comment sécuriser les autres éléments du vélo, avec un second cadenas, dans l'idéal (sécuriser la seconde roue, surtout si elle est pourvue d'une attache rapide, si possible sécuriser la selle ou autres équipements),
- Les formateurs invitent les futurs intervenants à pratiquer eux-mêmes, afin qu'ils puissent reproduire cet exercice auprès des enfants.

Durée estimée : 30 min. de pratique

Conformément au [socle commun de compétences du SRAV](#) (bloc 2), l'intervenant doit être en mesure de transmettre et observer les compétences suivantes, chez les enfants :

- Identifier les espaces de circulation adaptés aux vélos,
- Circuler en respectant le code de la route et reconnaître les principaux panneaux de signalisation : rouler en respectant le code de la route sur le parcours proposé (ex : sur la piste d'éducation routière ou dans la cour d'école), identifier les principaux panneaux signalétiques (stop, céder le passage...),
- Rouler en tenant compte des autres cyclistes et des piétons : adapter son déplacement en fonction des autres usagers de la route,
- Communiquer avec les autres cyclistes et les piétons : faire connaître sa direction, identifier les changements de direction des autres cyclistes.

Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 « Savoir rouler à vélo »

En lien avec l'objectif du bloc 3 du SRAV d'apprendre aux enfants à « se déplacer en situation réelle, en sécurité », l'intervenant doit être en mesure de préparer, de dispenser, d'animer, d'encadrer, puis d'évaluer des séances d'apprentissage du vélo par les enfants dans des conditions réelles de circulation, en groupe et en autonomie (« séance type du bloc 3 »).

L'intervenant doit être en capacité d'amener les enfants à se déplacer en sécurité, en groupe, et en autonomie, sur la voie publique. Ce dernier doit savoir expliquer à l'équipe d'encadrement et aux enfants les règles de déplacement à vélo, en sécurité, en conditions réelles de circulation, et les faire appliquer :

- technique de déplacement en file indienne (à deux secondes ou « un vélo imaginaire » d'intervalle entre chacun),
- regroupement en grappes aux stops ou aux feux rouges,
- technique du minibus cycliste (à deux de front) lorsque les conditions le préconisent, avec les enfants supervisés, en groupe et en autonomie.

L'intervenant répartit les rôles dans l'équipe d'encadrement : chef de file, serre file, accompagnateurs, et s'assure que les consignes sont comprises et appliquées.

Durée proposée : 7 h, dont 4 h de pratique

Réglementation : encadrement de groupe en conditions réelles de circulation

- L'intervenant doit connaître **la réglementation pour l'encadrement d'un groupe à vélo**, dans des conditions réelles de circulation, sur la voie publique (taux d'encadrement, assurance, responsabilité). Les formateurs pourront apporter des précisions sur la responsabilité et l'encadrement sur les temps scolaires, périscolaire ou extrascolaire.
- L'intervenant doit être en mesure de **collaborer avec l'ensemble de l'équipe d'encadrement** : l'enseignant, les accompagnateurs (mobilisés après obtention des agréments nécessaires et d'une vérification de leurs compétences, selon les contextes d'intervention), et ce, lors de la préparation et de l'animation de la séance, dans le cadre de la gestion du groupe, puis pour l'évaluation des enfants (compétences à acquérir lors du bloc 3, à observer).

Durée estimée : 1 h

Élaboration d'un parcours adapté

- L'intervenant doit être en mesure de préparer, d'élaborer, de proposer, de faire valider et d'organiser un itinéraire avec **un parcours, autour de l'établissement scolaire ou du principal site d'apprentissage, adapté à des séances du bloc 3** (parcours qui doit permettre aux enfants de travailler et d'acquérir les compétences relatives au bloc 3). Il s'agit d'un travail préparatoire avec l'analyse de cartes ou d'autres outils de cartographie en ligne, de repérages sur le terrain. Ce parcours est à construire selon le public ciblé, selon le contexte local et selon les conditions : nombre d'enfants, âge

et niveau de maîtrise technique, conditions de circulation (ex : rues résidentielles autour de l'établissement scolaire ou du site d'apprentissage), avec des aménagements et infrastructures existants et adaptés. Il faut également que l'intervenant prenne en compte : les travaux ou déviations éventuels, la distance, le dénivelé, la durée de la sortie, les horaires, la luminosité, la météo.

- Les formateurs inviteront les futurs intervenants à travailler seul, en binômes ou en sous-groupes **sur la préparation d'un parcours adapté au bloc 3 dans un contexte donné.**

Durée estimée : 45 min.

Préparation et montage d'une séance type du bloc 3

- Le futur intervenant doit également savoir prévoir le volet **logistique et matériel** pour la conduite de séances du bloc 3 (flotte de vélo, casques, sac de l'encadrant avec outils, pharmacie, eau, etc.). Ce dernier doit être en mesure d'amener le groupe sur les espaces de pratiques identifiés au préalable (accessibles à partir du point de rassemblement), pour faire travailler les compétences du bloc 3 par les enfants (maîtriser, en sécurité le « tourne à gauche », les giratoires, le franchissement d'intersections en sachant se signaler, voir et être vu, contrôler et vérifier son environnement, réaliser toute manœuvre en sécurité pour soi et pour les autres usagers, etc.).
- Les futurs intervenants travaillent à **la préparation et au montage** d'une séance type du bloc 3 : préparation de séance d'une durée précisée par les formateurs, en individuel, en binôme ou en sous-groupes, en suivant les consignes et les thématiques proposées par les formateurs.
- **Présentation du déroulé** proposé, aux autres intervenants, échanges sur les propositions de séance en plénière.

Durée estimée : 45 min. de pratique

Animation et encadrement de séance type du bloc 3

- Découverte d'une séance de bloc 3, encadrée par les formateurs. Les futurs intervenants jouent le rôle d'apprenants. Cette séquence peut être proposée aux futurs intervenants dès le premier jour de formation, afin que ces derniers se rendent compte des compétences à acquérir et à transmettre aux enfants, tout au long des trois blocs du SRAV. Ils appréhendent également les compétences à acquérir en tant que futurs intervenants SRAV : conduite de groupe en sécurité, postures de l'intervenant pour la mise en sécurité du groupe d'apprenants, prise de décision, rôles du chef de file et du serre file (durée estimée au sein du module 5 pour cette découverte d'une séance type du bloc 3 : 45 min).
- Puis, les futurs intervenants **dispensent et encadrent**, à tour de rôle, une séance type du bloc 3 - préparée en amont -, d'une durée qui sera précisée, en suivant les consignes et les thématiques proposées par les formateurs. Chaque futur intervenant doit se retrouver en situation d'encadrement de groupe se déplaçant en conditions réelles de circulation.

Les séances seront proposées :

- soit à de vrais apprenants, idéalement un public enfant, en cours d'apprentissage du vélo, et mobilisés pour l'occasion (de préférence),
- soit, s'il n'a pas été possible de mobiliser de vrais apprenants, avec les stagiaires (les futurs intervenants) qui jouent le rôle d'apprenants puis d'encadrants, à tour de rôle.
- La vérification de la flotte de vélo doit être réalisée avant toute séance, qu'il s'agisse d'une séance type du bloc 1, 2 ou 3, sans oublier de vérifier également l'équipement et la tenue des apprenants, qui doivent être adaptés aux conditions de pratique ;
- Debriefings ponctuels, avec conseils et ajustements à chaud, sur les espaces d'apprentissage, entre les futurs intervenants et les formateurs, sur l'animation de séances du bloc 3.

Durée estimée : 2 h 45 de pratique

Évaluation collective, retours sur l'animation d'une séance type de bloc 3

- Échanges entre les formateurs et les futurs intervenants suite à la séance type du bloc 3 réalisée à tour de rôle par les futurs intervenants, conseils et ajustements éventuels, apportés par les formateurs.
- L'intervenant pourra formuler son ressenti sur la prise en charge et l'encadrement d'un groupe d'apprenants à vélo, sur la mise en sécurité du groupe, sur la communication avec le groupe et les membres de l'équipe d'encadrement (chef de file, serre file, accompagnants).

L'intervenant doit être en mesure d'adopter les postures et comportements adaptés à chaque situation, de prendre les décisions nécessaires et de les faire appliquer. Il est à noter que les enfants devront, lors d'une séance type du bloc 3, être en mesure de comprendre et d'appliquer les consignes de l'intervenant, en parcourant les différents espaces de pratique du vélo. Les enfants devront être en mesure de prendre en compte la présence des autres usagers de l'espace publics, d'anticiper les situations et avoir un comportement adapté selon les contextes.

Durée estimée : 30 min.

Gestion des situations particulières ou imprévues

- L'intervenant doit être en mesure de gérer des situations particulières ou imprévues, avec les bons réflexes et les bons comportements, lorsque les enfants se déplacent à vélo en milieu ouvert (ex : problèmes mécanique, physique,

gestion des émotions et des comportements des enfants ou de l'équipe d'encadrement). L'intervenant doit être capable de mettre rapidement le groupe en sécurité si nécessaire, et de réagir efficacement face à une situation d'urgence. L'intervenant doit avoir une bonne capacité d'adaptation, par exemple en cas de mauvaise météo, en prévoyant des activités alternatives (qui favorisent elles-aussi l'acquisition d'autres compétences des trois blocs du SRAV).

- Les formateurs peuvent proposer aux futurs intervenants un cas pratique, avec une situation particulière ou imprévue à gérer (ex : crevaison lors d'un déplacement de groupe ; ou chute sans gravité d'un apprenant, à gérer efficacement et si possible sans compromettre la suite de la séance).

Durée estimée : 30 min. de pratique

Méthodes d'évaluation des compétences

- Un point spécifique est proposé par **les formateurs** sur l'organisation des conditions et les méthodes d'évaluation permettant **l'observation des compétences acquises par les enfants** (compétences à acquérir par les enfants dans chacun des trois blocs du SRAV),
- Les compétences correspondantes à chaque bloc du SRAV peuvent être acquises et observées, par les intervenants : à la fois **tout au long du cycle SRAV** (au fur-et-à-mesure lors des séances des blocs 1, 2 et 3 du SRAV), et également, lors **d'une ou plusieurs séances organisées de manière spécifique à la fin du cycle SRAV, dans le but d'observer ces compétences** chez les enfants (méthodes d'évaluation : collective et/ou individuelle),
- Cette évaluation peut se dérouler par exemple sur un parcours qui aura été travaillé en amont par les enfants (lors des séances du bloc 3). Des observateurs mobilisés pour l'occasion (parents, accompagnants, etc.), postés à plusieurs endroits stratégiques du parcours, pourront observer la capacité de chaque enfant à réaliser : un franchissement de giratoire, un « tourne à gauche » (entre autres), et ce, en sécurité (en se positionnant correctement, et signalant son changement de direction, en vérifiant son environnement...), à la manière du [Brevet du cycliste® belge](#).

Durée estimée : 45 min.

Conformément au [socle commun de compétences du SRAV](#) (bloc 3), l'intervenant doit être en mesure de transmettre et observer les compétences suivantes, chez les enfants :

- Identifier et utiliser les espaces de circulation adaptés aux vélos : emprunte la piste ou bande cyclable (ou les autres aménagements cyclables ou de circulation générale, adaptés selon le contexte), ne roule pas sur le trottoir,
- Circuler en respectant le code de la route,
- Circuler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route,
- Rouler à droite de sa voie à environ un mètre du bord droit de la chaussée (maintenir une distance de sécurité avec le caniveau, les plaques d'égouts ou les véhicules stationnés),
- Rouler en groupe en respectant les consignes de l'intervenant,
- Prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections.

Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du dispositif Savoir Rouler à Vélo au niveau local

Durée proposée : 3h

Enregistrer ses interventions et délivrer les attestations au Savoir Rouler à Vélo (SRAV)

- Les formateurs apportent aux futurs intervenants des précisions sur [le livret pédagogique SRAV](#) (présentant en détails les trois blocs du SRAV), puis sur les attestations au Savoir Rouler à Vélo, à remplir par les intervenants SRAV, et à remettre aux enfants, après observation des compétences des trois blocs du SRAV, en fin de bloc 3, à l'issue du cycle SRAV de minimum 10 heures d'apprentissage.
- Les intervenants sont donc invités à explorer le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo> et à parcourir l'espace intervenant, permettant d'**enregistrer ses interventions** (indiquer l'ensemble des séances dispensées auprès du groupe d'enfants concerné), puis d'**éditer et de télécharger les attestations** au Savoir Rouler à Vélo, numérotées et individuelles (une par enfant).
- L'intervenant pourra ensuite **remettre et délivrer**, en lien avec l'équipe d'encadrement, les attestations au Savoir Rouler à Vélo, aux enfants concernés, en fin de bloc 3.

Durée estimée : 45 min.

Utiliser la plateforme Génération Vélo

- Les formateurs inviteront les futurs intervenants SRAV à explorer et parcourir la plateforme Génération Vélo,
- C'est par le biais de cette plateforme qu'ils pourront être contactés et sollicités, le cas échéant, par les collectivités également engagées dans le programme Génération Vélo, pour proposer leur devis détaillant les services qu'ils pourront proposer à la collectivité sur le montage et le déploiement de cycles SRAV au niveau local.
- Temps d'échanges entre formateurs et futurs intervenants sur les contenus et fonctionnalités de la plateforme Génération Vélo.

Durée estimée : 30 min.

Valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer

- Les formateurs proposent aux futurs intervenants des **outils d'évaluation des interventions** qu'ils seront amenés à proposer : il s'agit de réfléchir à la mise en place d'une évaluation de la qualité de ses propres interventions en tant qu'intervenant SRAV, dans une perspective d'amélioration continue (évaluations à chaud et à froid, par le biais de questionnaires papiers ou en ligne, à destination des différentes parties prenantes (équipe pédagogique, accompagnateurs, etc.), analyse de la pratique - auto-évaluation entre formateurs - etc.).
- Les formateurs transmettent des éléments aux futurs intervenants sur **la valorisation des interventions** réalisées. Quelques conseils pourront être prodigués aux intervenants sur quand, comment et par quels biais **communiquer**, auprès des parties prenantes (ou auprès de prospects pour de futures interventions), sur l'aboutissement et la réussite de tel ou tel cycle SRAV (aspects quantitatifs et qualitatifs). Il s'agit d'inciter les intervenants SRAV à valoriser leurs bilans afin d'obtenir de nouvelles missions en tant qu'intervenant au SRAV, et de favoriser ainsi le montage de nouveaux cycles SRAV dans d'autres territoires voisins, par exemple.

Durée estimée : 30 min.

Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur votre territoire

L'objectif est d'accompagner les futurs intervenants pour qu'ils identifient la solution **la plus adaptée à leurs territoires** pour proposer ses services et réussir à déployer des cycles SRAV.

- Les formateurs proposent aux futurs intervenants un temps d'échanges sur les différents montages possibles, au niveau local, pour déployer et mettre en œuvre des cycles SRAV, présentation des contextes d'intervention possibles sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.
- Rappel des acteurs et parties prenantes qui peuvent être associées au projet : comité départemental SRAV, animateur régional Génération Vélo, personne ressource de la collectivité concernée, inspection académique, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC), et Conseiller Pédagogique Départementaux (CPD) concernés, directeurs d'établissements scolaire, professeurs engagés, parents, accompagnant SRAV (à sensibiliser et mobiliser), autres intervenants issus des partenaires du SRAV qui peuvent également être mobilisés, etc.
- Les intervenants SRAV doivent être en mesure d'accueillir, de préparer et de s'appuyer sur des accompagnants, pour mener à bien leurs interventions SRAV. Il s'agit également d'associer au mieux les parents et les équipes éducatives, tout au long de l'action.
- Précisions sur les interventions SRAV dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, sur les collaborations possibles au niveau local avec d'autres partenaires du SRAV, sur les modalités de contractualisation, avec les rôles et responsabilités de chacun.
- Informations sur les délais nécessaires et le travail amont à prévoir : retroplanning à élaborer (de la prise de

contacts à la validation des décideurs et financeurs, jusqu'à la réalisation puis l'évaluation du cursus dispensé),

- Les formateurs pourront informer les futurs intervenants, sur : les moyens humains à mobiliser, le volet matériel et logistiques (solution retenue pour la flotte de vélo, casques, outils, sac de l'encadrant, etc.), le volet administratif et financier (budget prévisionnel, devis), d'éventuelles sources de financement complémentaires mobilisables, et ce afin de réussir à réunir les conditions de réussite du déploiement du SRAV localement.

Durée estimée : 1 h 15

Module 7 - Bilan et évaluation de la formation

Durée proposée : 1 h

Bilan de la formation et temps d'échanges

- Les formateurs dressent **le bilan de la formation** dispensée.
- Un temps de questions/réponses est proposé aux futurs intervenants SRAV.

Durée estimée : 30 min.

Évaluation collective ou individuelle des futurs intervenants

- Les formateurs choisissent d'évaluer **collectivement et/ou individuellement** les futurs intervenants sur leurs capacités à devenir Intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo, puis remettent **les attestations de suivi de formation** aux futurs intervenants.
- Les futurs intervenants seront également invités à évaluer la qualité de la formation qu'ils viennent de suivre (distribution d'un questionnaire papier pour une évaluation à chaud, et/ou formulaire en ligne pour une évaluation à froid).
- Les formateurs pourront conclure en présentant **les perspectives** qui s'offrent désormais aux intervenants SRAV, ainsi que **l'engagement** qu'ils doivent prendre - par le biais d'une charte d'engagement à compléter et à signer -, sur le fait de tout mettre en œuvre pour intervenir au moins 3 fois dans le cadre de cycles SRAV au cours de la durée du programme Génération Vélo - d'ici fin 2024 -, après avoir bénéficié de cette formation dont les frais pédagogiques sont pris en charge par le programme Génération Vélo.

Durée estimée : 30 min.

Exemple de déroulé

Proposition de déroulé pour une session de formation « FI SRAV GV - parcours complet »

Exemple de déroulé	Modules	Contenus abordés	Durée présentiel	Enseignements		Durée cumulée
				Théoriques	Pratiques	
Les deux semaines en amont de la formation	Module 1 - Connaître le dispositif SRAV et le programme Génération Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif SRAV (45') Programme Génération Vélo (45') Ressources principales sur la mobilité vélo (90') 		3 h Formation à distance		3 h
Jour 1 - matinée	Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Accueil des participants et lancement de la formation (30') Retour sur le module de FOAD (30') Présentation des principaux acteurs de la mobilité vélo : partenaires SRAV (15') Prérogatives et postures de l'intervenant SRAV dans le cadre de GV (30') Promouvoir les avantages de la mobilité vélo (30') Spécificités d'intervention auprès d'un public scolaire (30') Adaptation au contexte local et aux publics enfants (15') 	3 h	3 h		6 h
	Module 3 - Savoir dispenser le bloc 1 : « Pédales et connaître son vélo »	<ul style="list-style-type: none"> Mécanique de base (15' de pratique) : vérification du bon état de fonctionnement des vélos, avant déplacement en conditions réelles de déplacement - découverte du bloc 3 (60' de pratiques restantes vues ultérieurement) 	15 min		15 min	6 h 15
	Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	<ul style="list-style-type: none"> Animation et encadrement d'une séance d'une séance type du bloc 3 : découverte d'une séance de bloc 3 encadrée par les formateurs (45' de pratique, sur les 165' dédiées à ce contenu). Poursuite de ce module en jour 3. 	45 min		45 min	7 h

Exemple de déroulé	Modules	Contenus abordés	Durée présentiel	Enseignements		Durée cumulée
				Théoriques	Pratiques	
Jour 1 - après-midi	Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils (60') 	1 h	1 h		8 h
	Module 3 - Savoir dispenser le bloc 1 : «Pédaler et connaître son vélo»	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité et équipements (45') Mécanique de base (75' de pratique, avec ici les 60' de pratique restantes) Logistique matérielle et mise en place de parcours adaptés aux apprentissages du bloc 1 (30' de pratique) 	2 h 15	45 min	1 h 30	10 h 15
Jour 2 - matinée	Module 3 - Savoir dispenser le bloc 1 : « Pédaler et connaître son vélo »	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des habiletés à vélo des futurs intervenants SRAV (30', dont 30' de pratique) Préparation et montage d'une séance type du bloc 1 (60', dont 45' de pratique) Animation et encadrement d'une séance type du bloc 1 (60', dont 60' de pratique) 	2 h 30	15 min	2 h 15	12 h 45
Jour 2 - fin de matinée et après-midi	Module 4 - Savoir dispenser le bloc 2 : « Savoir circuler en sécurité »	<ul style="list-style-type: none"> Réglementation et sécurité routière (120', dont 75' de théorie et 45' de pratique) Préparation et montage d'une séance type du bloc 2 (60', dont 45' de pratique) Animation et encadrement d'une séance d'une séance type du bloc 2 (60' de pratique) Évaluation collective : retours sur l'animation d'une séance type en milieu sécurisé (30') Savoir sécuriser son vélo (dont 30' de pratique) 	5 h	2 h	3 h	17 h 45

Exemple de déroulé	Modules	Contenus abordés	Durée présentiel	Enseignements		Durée cumulée
				Théoriques	Pratiques	
Jour 3	Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation : encadrement de groupe en conditions réelles de circulation (60') • Élaboration d'un parcours adapté (45') • Préparation et montage d'une séance type du bloc 3 (45', dont 45' de pratique) • Animation et encadrement d'une séance d'une séance type du bloc 3 (165', dont 165' de pratique), dont 45' de pratique déjà effectuées en jour 1, donc 120' de pratique • Évaluation collective : retours sur l'animation d'une séance type du bloc 3 (30') • Gestion des situations particulières ou imprévues (30' de pratique) • Méthodes d'évaluation des compétences (45') 	6 h 15	3 h	3 h 15	24 h
Jour 4	Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du SRAV au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer ses interventions et délivrer les attestations SRAV (45') • Utiliser la plateforme Génération Vélo (30') • Valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer (30') • Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur votre territoire (75') 	3 h	3 h		27 h
	Module 7 - Bilan et évaluation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la formation et temps d'échanges (30') • Évaluation collective ou individuelle des futurs intervenants (30') 	1 h	1 h		28 h
	TOTAL		25 h	17 h	11 h	28 h

Lexique des acronymes

- **FI SRAV GV** : Formation d'intervenant au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo
- **SRAV** : Savoir Rouler à Vélo
- **GV** : Génération Vélo
- **CPD** : Conseiller pédagogique départemental
- **CPC** : Conseiller pédagogique de circonscription
- **SDJES** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **DRAJES** : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **FOAD** : Formation ouverte et à distance
- **OF** : Organisme de formation
- **AMI** : Appel à manifestation d'intérêt



**FORMATION
D'INTERVENANTS AU
SAVOIR ROULER À VÉLO
DANS LE CADRE DE
GÉNÉRATION VÉLO**

**PARCOURS
SPÉCIALISATION BLOC 3**

L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !

SOMMAIRE

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE	page 54
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	page 55
LES MODULES DE LA FORMATION	page 58
Illustration de la formation du parcours spécialisation bloc 3 du SRAV par module	page 58
Volumes horaires de la formation du parcours spécialisation bloc 3 du SRAV par module	page 59
PRÉSENTATION DES CONTENUS DE CHAQUE MODULE	page 60
Module 1 - Connaitre le dispositif Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo	page 60
Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	page 61
Module 2 bis - Approfondissements pour l'intervenant au Savoir Rouler à Vélo	page 62
Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	page 63
Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo au niveau local	page 65
Module 7 – Bilan et évaluation de la formation	page 67
EXEMPLE DE DÉROULÉ	page 68
LEXIQUE	page 71

Présentation synthétique

Contexte et objectifs de la formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - parcours de spécialisation bloc 3

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV), qui vise à généraliser l'apprentissage du vélo pour les enfants du cycle 3 (notamment les CM1 et CM2), a été officiellement lancé le 17 avril 2019 : [découvrez le site internet du SRAV](#).

L'apprentissage du vélo en milieu scolaire et le dispositif Savoir Rouler à Vélo ont fait leur entrée dans le Code de l'éducation (LOI n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 57). Les trois blocs du socle commun de compétences du « Savoir Rouler à Vélo » (10 heures minimum d'apprentissage), qui peuvent être dispensés sur les temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire, sont les suivants :

- Bloc 1 : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo) – 2 à 5 h,
- Bloc 2 : savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé) – 3 h,
- Bloc 3 : savoir rouler (se déplacer en situation réelle) – 2 à 5 h.

Le programme « **Génération Vélo** », bénéficiant des certificats d'économie d'énergie (CEE), doté d'une enveloppe totale de 21 millions d'euros, vise à créer les conditions pour déployer massivement, de 2022 à 2024, des cycles de formation au « Savoir Rouler à Vélo », partout en France, afin de former toute une génération d'enfants à la pratique du vélo en autonomie, soit 800 000 enfants. Pour atteindre cet objectif, **le programme Génération Vélo déploie une action de « formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo »** (avec les frais pédagogiques financés à 100%), afin que ces derniers soient en capacité de dispenser ces apprentissages. Le programme « Génération Vélo » a pour objectif de former **1 800 intervenants** d'ici fin 2024.

La formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - parcours de spécialisation bloc 3, en 7 points :

- Une formation qui vise à préparer les intervenants à dispenser le SRAV, spécifiquement concernant le bloc 3,
- Une formation courte qui transmet l'essentiel des connaissances et compétences aux intervenants pour dispenser le SRAV,
- Une formation qui permet aux futurs intervenants issus des différents partenaires du SRAV d'échanger sur leurs pratiques, de monter en compétences ensemble, afin de rendre homogènes les cycles SRAV dispensés sur tout le territoire,
- Des futurs intervenants mis en situation d'encadrement, avec des temps de face-à-face pédagogiques,
- Une répartition de temps théoriques et pratiques adaptée aux profils des futurs intervenants,
- Une formation qui aborde les droits et les devoirs du cycliste : code de la route et code de la rue, comportement et savoir-être du cycliste,
- Un programme CEE qui finance la formation : des échanges éclairés sur les avantages à se déplacer à vélo, grâce au report modal vers un mode de déplacement non-polluant, à l'issue du SRAV (les enfants devenant autonomes à vélo), générant ainsi des économies d'énergie.

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant les contenus de la formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - **parcours de spécialisation bloc 3** -, proposée dans le cadre du programme Génération Vélo (modules, référentiel de compétences, proposition de déroulé).

Vous trouverez les informations relatives aux **conditions d'organisation** et aux **modalités de mobilisation** des formateurs dans un autre document fourni par le programme Génération Vélo.

Nota Bene : il existe également l'ensemble de ces éléments pour la formation d'intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo - **parcours complet**.

Référentiel de compétences

Formation FI SRAV GV – parcours de spécialisation bloc 3

1 - LES DISPOSITIFS SAVOIR ROULER À VÉLO, GÉNÉRATION VÉLO ET LEUR DÉPLOIEMENT

1.1 Les dispositifs Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.1.1 Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV)	Modules 1 et 2
1.1.2 Connaître le programme Génération Vélo (GV)	Modules 1 et 2
1.1.3 Savoir identifier et utiliser les ressources principales sur la mobilité vélo	Modules 1 et 2
1.1.4 Connaître les acteurs de la mobilité vélo et partenaires SRAV	Module 2
1.1.5 Connaître les prérogatives et postures de l'intervenant SRAV dans le cadre de GV	Module 2
1.1.6 Maîtriser les avantages de la mobilité vélo	Module 2

1.2 Déploiement du Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo

Objectif	Module concerné
1.2.1 Savoir enregistrer ses interventions et délivrer les attestations SRAV	Module 6
1.2.2 Savoir utiliser la plateforme Génération Vélo	Module 6
1.2.3 Savoir valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer	Module 6
1.2.4 Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur un territoire	Module 6

2 - PÉDAGOGIE ET MISE EN ŒUVRE DU BLOC 3 DU SAVOIR ROULER À VÉLO

2.1 Pédagogie et mise en œuvre générale du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.1.1 Connaître/maitriser les spécificités d'intervention auprès d'un public scolaire	Module 2
2.1.2 Adapter son intervention au contexte local et aux publics enfants	Module 2
2.1.3 Savoir mettre en oeuvre un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils	Module 2
2.1.4 Savoir observer et évaluer l'acquisition de compétences	Module 5
2.1.5 Évaluer ses compétences en tant que futurs intervenants SRAV	Module 7

2.2 Pédagogie et mise en œuvre du blocs 3 du Savoir Rouler à Vélo

Objectif	Module concerné
2.2.1 Élaborer un parcours adapté au bloc 3	Module 5
2.2.2 Préparer et monter une séance type du bloc 3	Module 5
2.2.3 Animer et encadrer une séance d'une séance type du bloc 3	Module 5
2.2.4 Évaluer son animation d'une séance type du bloc 3	Module 5

3 - SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION POUR LE BLOC 3 DU SAVOIR ROULER À VÉLO

3.1 Sécurité du matériel et des équipements

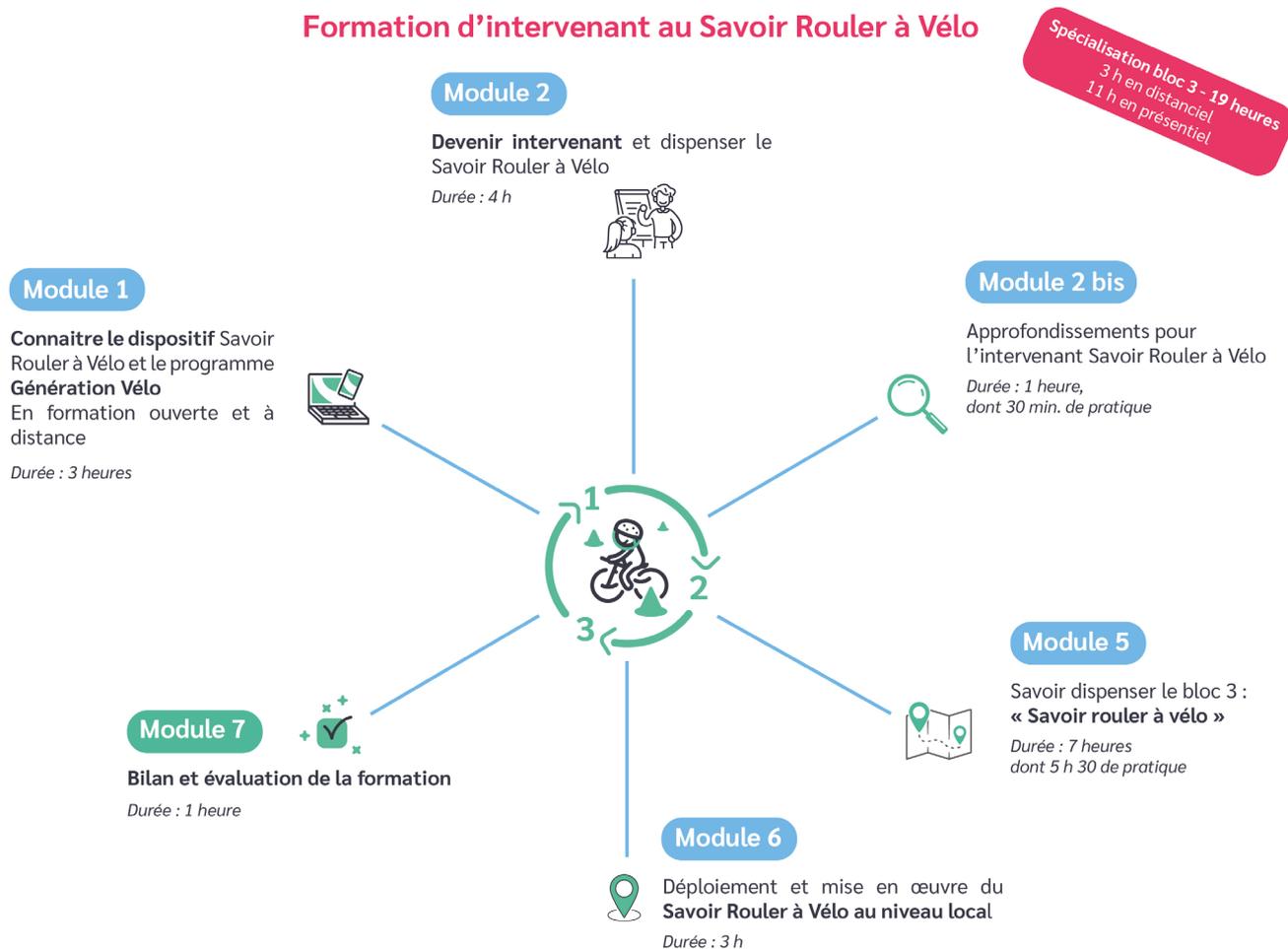
Objectif	Module concerné
3.1.1 Connaître et maîtriser la sécurité et les équipements du vélo et du cycliste	Module 2 bis
3.1.2 Maîtriser la mécanique de base	Module 2 bis
3.1.3 Savoir sécuriser son vélo	Module 2 bis

3.2 Réglementation et sécurité du groupe et des individus

Objectif	Module concerné
3.2.1 Maîtriser la réglementation sur l'encadrement de groupe, en conditions réelles de circulation	Module 5
3.2.2 Savoir gérer la gestion des situations particulières ou imprévues	Module 5

Les modules de la formation

Illustration de la formation FI SRAV GV – parcours de spécialisation bloc 3 par module



Volumes horaires de la formation FI SRAV GV - parcours de spécialisation bloc 3 par module



Modules	Durée en présentiel	Enseignements		Durée cumulée
		Théorique	Pratique	
Module 1 - Connaître le dispositif SRAV et le programme Génération Vélo		3 h en formation à distance		3 h
Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	4 h	4 h		7 h
Module 2 bis Approfondissements pour l'intervenant Savoir Rouler à Vélo	1 h	30 min.	30 min.	8 h
Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	7 h	1 h 30	5 h 30	15 h
Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du SRAV au niveau local	3 h	3 h		18 h
Module 7 - Bilan et évaluation de la formation	1 h	1 h		19 h
TOTAL	16 h	13 h	6 h	19 h

Présentation des contenus de chaque module

Module 1 - Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo et le programme Génération Vélo

Le module 1 sera proposé en formation à distance (FOAD), à réaliser entre deux semaines et la veille du lancement de la formation en présentiel.

Durée proposée : 3 h

Les formateurs mobilisés pour la session de formation concernés enverront un lien vers un espace de travail virtuel avec les supports et ressources nécessaires, et/ou enverront les ressources via un lien accessible aux stagiaires.

Les supports et ressources porteront :

Sur le dispositif « **Savoir Rouler à Vélo** » (SRAV) :

- Supports disponibles [sur le site du ministère des Sports](#), à lire et à connaître,
- Présentation et compréhension du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » : sa vision, ses objectifs, ses moyens, sa mise en œuvre/montage, le cadre réglementaire,
- Lecture, maîtrise et connaissance du livret pédagogique « SRAV ».

Durée estimée : 45 min.

Sur le programme « **Génération Vélo** » :

- Présentation et compréhension du programme « Génération Vélo » : ses objectifs, ses moyens, sa mise en œuvre montage, le cadre réglementaire, le financement,
- Connaissance et maîtrise de la plateforme Génération Vélo, compréhension du mécanisme des programmes CEE.

Durée estimée : 45 min.

Sur **les ressources principales** à disposition de l'intervenant SRAV à connaître et à savoir utiliser : sur la réglementation en vigueur, sur des exemples de techniques d'animation pédagogiques, sur la préparation, le montage, l'animation, l'encadrement et l'évaluation de séances, sur les techniques d'apprentissage du vélo avec des exemples de progressions pédagogiques, sur la pratique du vélo au quotidien et sur les avantages de la mobilité vélo.

Exemple de ressources :

- [Kit pédagogique sur le SRAV du ministère des Sports](#),
- [Guide des Cyclistes du Quotidien de la FUB](#),
- [Guide et fiches sur le bloc 3 du SRAV - FUB](#).

Les ressources à connaître seront partagées par les formateurs en charge de la session de formation.

Durée estimée : 1 h 30

Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo (SRAV)

Durée du module proposée : 4 h

Accueil des participants et lancement de la formation en présentiel

Accueil et tour de table sur l'expérience et les attentes des participants, rappel des objectifs de la formation et présentation du programme pour la partie présentielle, point pratique sur l'organisation de la formation par les formateurs.

Durée estimée : 30 min.

Retours sur le module 1 proposé en formation à distance

- Temps d'échanges et de questions/réponses entre formateurs et stagiaires,
- Évaluation collective et/ou individuelle, à l'orale et/ou à l'écrit, sur la connaissance des ressources étudiées en formation à distance,
- Rappel des contextes de déploiement du Savoir Rouler à Vélo et de Génération Vélo.

Durée estimée : 30 min.

Présentation des principaux acteurs de la mobilité vélo

Présentation des principaux acteurs de la mobilité vélo en France et des principaux acteurs et partenaires du Savoir Rouler à Vélo : leurs rôles dans le déploiement du SRAV, leurs principales actions et mode de fonctionnement.

Durée estimée : 15 min.

Prérogatives de l'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo

- Conditions et cadres d'intervention, compétences et expériences requises, rôles, prérogatives et responsabilités de l'intervenant SRAV dans le cadre de Génération Vélo.
- Savoir adopter les postures adaptées aux situations, mobiliser l'imaginaire des enfants, utiliser le ludique, connaître les outils adaptés.

Durée estimée : 30 min.

Promouvoir les avantages de la mobilité vélo

- Être en mesure de faire comprendre aux enfants les avantages de se déplacer à vélo : santé, activité physique modérée, respect de l'environnement, économique, pratique, autonomie et responsabilité de l'enfant dans le cadre de ses déplacements, par exemple sur le trajet domicile-école, domicile-loisirs/activités.
- L'intervenant doit connaître les principaux leviers pour promouvoir et développer l'usage du vélo, et également ses principaux freins, savoir évoquer de manière claire et non anxiogène les données sur l'accidentologie à vélo, mettre l'enfant au cœur du projet et donner du sens.

Durée estimée : 30 min.

Spécificités des interventions auprès du public scolaire

- Règles d'encadrement selon le cadre d'intervention, agréments nécessaires, types de montages possibles pour conduire des interventions en milieu scolaire (sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire),
- Connaître les rôles de toutes les parties prenantes sur le territoire concerné : services de l'État (Éducation Nationale/Sports), référent au sein de la collectivité engagée, directeur d'établissement, professeur de la classe concernée, membres du comité départemental SRAV, animateur régional « Génération Vélo », autres intervenants issus des partenaires SRAV.

Durée estimée : 30 min.

Adaptation au contexte local et au public enfant

Savoir adapter sa pédagogie selon les publics d'enfants et selon le contexte local : variables à prendre en compte selon le niveau de pratique, la motivation, l'âge, le milieu (urbain/périurbain/rural), les caractéristiques de l'école ou la structure, le quartier, les conditions géographiques, sociales et économiques, la région, les conditions et infrastructures adaptées ou non aux déplacements à vélo.

Durée estimée : 15 min.

Mise en œuvre d'un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils

En lien avec le socle commun de compétences du SRAV (blocs 1, 2 et 3) :

- Prise de connaissance en groupe de cursus et de progressions pédagogiques types, à mettre en œuvre, après avoir défini les objectifs à atteindre pour chaque séance ;
- Présentation de techniques d'animations pédagogiques, ainsi que des outils et ressources à disposition des intervenants.

Durée estimée : 1 h

Module 2 bis - Approfondissements pour l'intervenant au Savoir Rouler à Vélo

Durée proposée : 1 h

Mécanique de base : contrôle de la flotte de vélo

L'intervenant doit être en mesure de présenter aux enfants les équipements et accessoires, obligatoires ou recommandés :

- Vérification du bon état de fonctionnement de son propre vélo et des vélos des futurs apprenants, pour leur sécurité et pour l'optimisation de l'apprentissage : vérification des principaux points de contrôle, présentés par les formateurs,
- L'intervenant doit savoir vérifier et régler rapidement et efficacement les vélos des apprenants, selon leur physiologie et selon leurs capacités,
- La vérification de la flotte de vélo doit être réalisée avant toute séance, qu'il s'agisse d'une séance type du bloc 1, 2 ou 3 (sans oublier de vérifier l'équipement/tenue des apprenants, qui doivent être adaptés aux conditions de pratique)

Durée estimée : 30 min. de pratique

Sécurité et équipements

- L'intervenant doit être en mesure de présenter aux enfants les équipements et accessoires, obligatoires ou recommandés :
 - du vélo (avertisseur sonore, freins avant et arrière, éclairage actif et passif, etc.),
 - et du cycliste (casque pour les moins de 12 ans, gilet retro-réfléchissant hors agglomération de nuit ou si la luminosité est insuffisante, tenue vestimentaire adaptée, « voir et être vu », etc.),
- L'intervenant doit pouvoir s'assurer que les enfants sachent mettre et régler leur casque.

Durée estimée : 20 min.

Savoir sécuriser son vélo

- L'intervenant doit savoir prodiguer aux enfants les conseils, sur :
 - comment stationner et sécuriser son vélo dans l'espace public et à l'école, comment bien utiliser les arceaux vélo,
 - pourquoi privilégier un cadenas en U et comment bien l'utiliser : attacher le cadre du vélo à un point fixe et une roue,
 - comment sécuriser les autres éléments du vélo, avec un second cadenas, dans l'idéal (sécuriser la seconde roue, surtout si elle est pourvue d'une attache rapide, si possible sécuriser la selle ou autres équipements),
- les formateurs invitent les futurs intervenants à pratiquer eux-mêmes, afin qu'ils puissent reproduire cet exercice auprès des enfants.

Durée estimée : 10 min. de pratique

Évaluation des habiletés à vélo des futurs intervenants SRAV, en lien avec les séances du bloc 1

- Après présentation par les formateurs d'un parcours maniabilité type aux futurs intervenants (du type « piste Pauwels »), ces derniers sont invités à réaliser le parcours afin d'évaluer leurs habiletés en termes de maniabilité à vélo et de maîtrise technique,
- Temps d'échanges au sujet du parcours maniabilité entre formateurs et futurs intervenants,
- Présentation des variables et ajustements à apporter au parcours maniabilité, pour qu'il soit réutilisé dans les cadres de séances types du bloc 1 par les futurs intervenants, selon les habiletés/compétences à faire travailler aux enfants.

Durée estimée : 30 min. de pratique

Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 « Savoir rouler à vélo »

En lien avec l'objectif du bloc 3 du SRAV d'apprendre aux enfants à « se déplacer en situation réelle, en sécurité », l'intervenant doit être en mesure de préparer, de dispenser, d'animer, d'encadrer, puis d'évaluer des séances d'apprentissage du vélo par les enfants dans des conditions réelles de circulation, en groupe et en autonomie (« séance type du bloc 3 »).

L'intervenant doit être en capacité d'amener les enfants à se déplacer en sécurité, en groupe, et en autonomie, sur la voie publique. Ce dernier doit savoir expliquer à l'équipe d'encadrement et aux enfants les règles de déplacement à vélo, en sécurité, en conditions réelles de circulation, et les faire appliquer :

- technique de déplacement en file indienne (à deux secondes ou « un vélo imaginaire » d'intervalle entre chacun),
- regroupement en grappes aux stops ou aux feux rouges,
- technique du minibus cycliste (à deux de front) lorsque les conditions le préconisent, avec les enfants supervisés, en groupe et en autonomie.

L'intervenant répartit les rôles dans l'équipe d'encadrement : chef de file, serre file, accompagnateurs, et s'assure que les consignes sont comprises et appliquées.

Durée proposée : 7 h, dont 5 h 30 de pratique

Réglementation : encadrement de groupe en conditions réelles de circulation

- L'intervenant doit connaître la **réglementation pour l'encadrement d'un groupe à vélo**, dans des conditions réelles de circulation, sur la voie publique (taux d'encadrement, assurance, responsabilité). Les formateurs pourront apporter des précisions sur la responsabilité et l'encadrement sur les temps scolaires, périscolaire ou extrascolaire.
- L'intervenant doit être en mesure de **collaborer avec l'ensemble de l'équipe d'encadrement** : l'enseignant, les accompagnateurs (mobilisés après obtention des agréments nécessaires et d'une vérification de leurs compétences, selon les contextes d'intervention), et ce, lors de la préparation et de l'animation de la séance, dans le cadre de la gestion du groupe, puis pour l'évaluation des enfants (compétences à acquérir lors du bloc 3, à observer).

Durée estimée : 45 min.

Élaboration d'un parcours adapté

- L'intervenant doit être en mesure de préparer, d'élaborer, de proposer, de faire valider et d'organiser un itinéraire avec **un parcours, autour de l'établissement scolaire ou du principal site d'apprentissage, adapté à des séances du bloc 3** (parcours qui doit permettre aux enfants de travailler et d'acquérir les compétences relatives au bloc 3). Il s'agit d'un travail préparatoire avec l'analyse de cartes ou d'autres outils de cartographie en ligne, de repérages sur le terrain. Ce parcours est à construire selon le public ciblé, selon le contexte local et selon les conditions : nombre d'enfants, âge et niveau de maîtrise technique, conditions de circulation (ex : rues résidentielles autour de l'établissement scolaire ou du site d'apprentissage), avec des aménagements et infrastructures existants et adaptés. Il faut également que l'intervenant prenne en compte : les travaux ou déviations éventuels, la distance, le dénivelé, la durée de la sortie, les horaires, la luminosité, la météo.
- Les formateurs inviteront les futurs intervenants à travailler seul, en binômes ou en sous-groupes **sur la préparation d'un parcours adapté au bloc 3 dans un contexte donné.**

Durée estimée : 45 min. de pratique

Préparation et montage d'une séance type du bloc 3

- Le futur intervenant doit également savoir prévoir le volet **logistique et matériel** pour la conduite de séances du bloc 3 (flotte de vélo, casques, sac de l'encadrant avec outils, pharmacie, eau, etc.). Ce dernier doit être en mesure d'amener le groupe sur les espaces de pratiques identifiés au préalable (accessibles à partir du point de rassemblement), pour faire travailler les compétences du bloc 3 par les enfants (maîtriser, en sécurité le « tourne à gauche », les giratoires, le franchissement d'intersections en sachant se signaler, voir et être vu, contrôler et vérifier son environnement, réaliser toute manœuvre en sécurité pour soi et pour les autres usagers, etc.).
- Les futurs intervenants travaillent à **la préparation et au montage** d'une séance type du bloc 3 : préparation de séance d'une durée précisée par les formateurs, en individuel, en binôme ou en sous-groupes, en suivant les consignes et les thématiques proposées par les formateurs.
- **Présentation du déroulé** proposé, aux autres intervenants, échanges sur les propositions de séance en plénière.

Durée estimée : 60 min. de pratique

Animation et encadrement de séance type du bloc 3

- Découverte d'une séance de bloc 3, encadrée par les formateurs. Les futurs intervenants jouent le rôle d'apprenants. Cette séquence peut être proposée aux futurs intervenants dès le premier jour de formation, afin que ces derniers se rendent compte des compétences à acquérir et à transmettre aux enfants, tout au long des trois blocs du SRAV. Ils appréhendent également les compétences à acquérir en tant que futurs intervenants SRAV : conduite de groupe en sécurité, postures de l'intervenant pour la mise en sécurité du groupe d'apprenants, prise de décision, rôles du chef de file et du serre file (durée estimée au sein du module 5 pour cette découverte d'une séance type du bloc 3 : 45 min).

- Puis, les futurs intervenants **dispensent et encadrent**, à tour de rôle, une séance type du bloc 3 - préparée en amont -, d'une durée qui sera précisée, en suivant les consignes et les thématiques proposées par les formateurs. Chaque futur intervenant doit se retrouver en situation d'encadrement de groupe se déplaçant en conditions réelles de circulation.

Les séances seront proposées :

- soit à de vrais apprenants, idéalement un public enfant, en cours d'apprentissage du vélo, et mobilisés pour l'occasion (de préférence),
- soit, s'il n'a pas été possible de mobiliser de vrais apprenants, avec les stagiaires (les futurs intervenants) qui jouent le rôle d'apprenants puis d'encadrants, à tour de rôle.
- La vérification de la flotte de vélo doit être réalisée avant toute séance, qu'il s'agisse d'une séance type du bloc 1, 2 ou 3, sans oublier de vérifier également l'équipement et la tenue des apprenants, qui doivent être adaptés aux conditions de pratique ;
- Debriefings ponctuels, avec conseils et ajustements à chaud, sur les espaces d'apprentissage, entre les futurs intervenants et les formateurs, sur l'animation de séances du bloc 3.

Durée estimée : 2 h 45 de pratique

Évaluation collective, retours sur l'animation d'une séance type de bloc 3

- Échanges entre les formateurs et les futurs intervenants suite à la séance type du bloc 3 réalisée à tour de rôle par les futurs intervenants, conseils et ajustements éventuels, apportés par les formateurs.
- L'intervenant pourra formuler son ressenti sur la prise en charge et l'encadrement d'un groupe d'apprenants à vélo, sur la mise en sécurité du groupe, sur la communication avec le groupe et les membres de l'équipe d'encadrement (chef de file, serre file, accompagnants).

L'intervenant doit être en mesure d'adopter les postures et comportements adaptés à chaque situation, de prendre les décisions nécessaires et de les faire appliquer. Il est à noter que les enfants devront, lors d'une séance type du bloc 3, être en mesure de comprendre et d'appliquer les consignes de l'intervenant, en parcourant les différents espaces de pratique du vélo. Les enfants devront être en mesure de prendre en compte la présence des autres usagers de l'espaces publics, d'anticiper les situations et avoir un comportement adapté selon les contextes.

Durée estimée : 45 min. de pratique

Gestion des situations particulières ou imprévues

- L'intervenant doit être en mesure de gérer des situations particulières ou imprévues, avec les bons réflexes et les bons comportements, lorsque les enfants se déplacent à vélo en milieu ouvert (ex : problèmes mécanique, physique, gestion des émotions et des comportements des enfants ou de l'équipe d'encadrement). L'intervenant doit être capable de mettre rapidement le groupe en sécurité si nécessaire, et de réagir efficacement face à une situation d'urgence. L'intervenant doit avoir une bonne capacité d'adaptation, par exemple en cas de mauvaise météo, en prévoyant des activités alternatives (qui favorisent elles-aussi l'acquisition d'autres compétences des trois blocs du SRAV).
- Les formateurs peuvent proposer aux futurs intervenants un cas pratique, avec une situation particulière ou imprévue à gérer (ex : crevaison lors d'un déplacement de groupe ; ou chute sans gravité d'un apprenant, à gérer efficacement et si possible sans compromettre la suite de la séance).

Durée estimée : 30 min., dont 15 min. de pratique

Méthodes d'évaluation des compétences

- Un point spécifique est proposé par **les formateurs** sur l'organisation des conditions et les méthodes d'évaluation permettant **l'observation des compétences acquises par les enfants** (compétences à acquérir par les enfants dans chacun des trois blocs du SRAV),
- Les compétences correspondantes à chaque bloc du SRAV peuvent être acquises et observées, par les intervenants : à la fois **tout au long du cycle SRAV** (au fur-et-à-mesure lors des séances des blocs 1, 2 et 3 du SRAV), et également, lors **d'une ou plusieurs séances organisées de manière spécifique à la fin du cycle SRAV, dans le but d'observer ces compétences** chez les enfants (méthodes d'évaluation : collective et/ou individuelle),
- Cette évaluation peut se dérouler par exemple sur un parcours qui aura été travaillé en amont par les enfants (lors des séances du bloc 3). Des observateurs mobilisés pour l'occasion (parents, accompagnants, etc.), postés à plusieurs endroits stratégiques du parcours, pourront observer la capacité de chaque enfant à réaliser : un franchissement de giratoire, un « tourne à gauche » (entre autres), et ce, en sécurité (en se positionnant correctement, et signalant son changement de direction, en vérifiant son environnement...), à la manière du [Brevet du cycliste® belge](#).

Durée estimée : 30 min.

Conformément au [socle commun de compétences du SRAV](#) (bloc 3), l'intervenant doit être en mesure de transmettre et observer les compétences suivantes, chez les enfants :

- Identifier et utiliser les espaces de circulation adaptés aux vélos : emprunte la piste ou bande cyclable (ou les autres aménagements cyclables ou de circulation générale, adaptés selon le contexte), ne roule pas sur le trottoir,
- Circuler en respectant le code de la route,
- Circuler en tenant compte des autres usagers de l'espace public et de la route,
- Rouler à droite de sa voie à environ un mètre du bord droit de la chaussée (maintenir une distance de sécurité avec le caniveau, les plaques d'égouts ou les véhicules stationnés),
- Rouler en groupe en respectant les consignes de l'intervenant,
- Prendre sa place sur la chaussée, notamment dans les giratoires, et dans toutes les intersections.

Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du dispositif Savoir Rouler à Vélo au niveau local

Durée proposée : 3h

Enregistrer ses interventions et délivrer les attestations au Savoir Rouler à Vélo (SRAV)

- Les formateurs apportent aux futurs intervenants des précisions sur [le livret pédagogique SRAV](#) (présentant en détails les trois blocs du SRAV), puis sur les attestations au Savoir Rouler à Vélo, à remplir par les intervenants SRAV, et à remettre aux enfants, après observation des compétences des trois blocs du SRAV, en fin de bloc 3, à l'issue du cycle SRAV de minimum 10 heures d'apprentissage.
- Les intervenants sont donc invités à explorer le site <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo> et à parcourir l'espace intervenant, permettant d'**enregistrer ses interventions** (indiquer l'ensemble des séances dispensées auprès du groupe d'enfants concerné), puis d'**éditer et de télécharger les attestations** au Savoir Rouler à Vélo, numérotées et individuelles (une par enfant).
- L'intervenant pourra ensuite **remettre et délivrer**, en lien avec l'équipe d'encadrement, les attestations au Savoir Rouler à Vélo, aux enfants concernés, en fin de bloc 3.

Durée estimée : 45 min.

Utiliser la plateforme Génération Vélo

- Les formateurs inviteront les futurs intervenants SRAV à explorer et parcourir la plateforme Génération Vélo,
- C'est par le biais de cette plateforme qu'ils pourront être contactés et sollicités, le cas échéant, par les collectivités également engagées dans le programme Génération Vélo, pour proposer leur devis détaillant les services qu'ils pourront proposer à la collectivité sur le montage et le déploiement de cycles SRAV au niveau local.
- Temps d'échanges entre formateurs et futurs intervenants sur les contenus et fonctionnalités de la plateforme Génération Vélo.

Durée estimée : 30 min.

Valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer

- Les formateurs proposent aux futurs intervenants des **outils d'évaluation des interventions** qu'ils seront amenés à proposer : il s'agit de réfléchir à la mise en place d'une évaluation de la qualité de ses propres interventions en tant qu'intervenant SRAV, dans une perspective d'amélioration continue (évaluations à chaud et à froid, par le biais de questionnaires papiers ou en ligne, à destination des différentes parties prenantes (équipe pédagogique, accompagnateurs, etc.), analyse de la pratique - auto-évaluation entre formateurs - etc.).
- Les formateurs transmettent des éléments aux futurs intervenants sur **la valorisation des interventions** réalisées. Quelques conseils pourront être prodigués aux intervenants sur quand, comment et par quels biais **communiquer**, auprès des parties prenantes (ou auprès de prospects pour de futures interventions), sur l'aboutissement et la réussite de tel ou tel cycle SRAV (aspects quantitatifs et qualitatifs). Il s'agit d'inciter les intervenants SRAV à valoriser leurs bilans afin d'obtenir de nouvelles missions en tant qu'intervenant au SRAV, et de favoriser ainsi le montage de nouveaux cycles SRAV dans d'autres territoires voisins, par exemple.

Durée estimée : 30 min.

Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur votre territoire

L'objectif est d'accompagner les futurs intervenants pour qu'ils identifient la solution **la plus adaptée à leurs territoires** pour proposer ses services et réussir à déployer des cycles SRAV.

- Les formateurs proposent aux futurs intervenants un temps d'échanges sur les différents montages possibles, au niveau local, pour déployer et mettre en œuvre des cycles SRAV, présentation des contextes d'intervention possibles sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.
- Rappel des acteurs et parties prenantes qui peuvent être associées au projet : comité départemental SRAV, animateur régional Génération Vélo, personne ressource de la collectivité concernée, inspection académique, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC), et Conseiller Pédagogique Départementaux (CPD) concernés, directeurs d'établissements scolaire, professeurs engagés, parents, accompagnant SRAV (à sensibiliser et mobiliser), autres intervenants issus des partenaires du SRAV qui peuvent également être mobilisés, etc.
- Les intervenants SRAV doivent être en mesure d'accueillir, de préparer et de s'appuyer sur des accompagnants, pour mener à bien leurs interventions SRAV. Il s'agit également d'associer au mieux les parents et les équipes éducatives, tout au long de l'action.
- Précisions sur les interventions SRAV dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, sur les collaborations possibles au niveau local avec d'autres partenaires du SRAV, sur les modalités de contractualisation, avec les rôles et responsabilités de chacun.
- Informations sur les délais nécessaires et le travail amont à prévoir : retroplanning à élaborer (de la prise de contacts à la validation des décideurs et financeurs, jusqu'à la réalisation puis l'évaluation du cursus dispensé),
- Les formateurs pourront informer les futurs intervenants, sur : les moyens humains à mobiliser, le volet matériel et logistiques (solution retenue pour la flotte de vélo, casques, outils, sac de l'encadrant, etc.), le volet administratif et financier (budget prévisionnel, devis), d'éventuelles sources de financement complémentaires mobilisables, et ce afin de réussir à réunir les conditions de réussite du déploiement du SRAV localement.

Durée estimée : 1 h 15

Module 7 - Bilan et évaluation de la formation

Durée proposée : 1 h

Bilan de la formation et temps d'échanges

- Les formateurs dressent **le bilan de la formation** dispensée.
- Un temps de questions/réponses est proposé aux futurs intervenants SRAV.

Durée estimée : 30 min.

Évaluation collective ou individuelle des futurs intervenants

- Les formateurs choisissent d'évaluer **collectivement et/ou individuellement** les futurs intervenants sur leurs capacités à devenir Intervenants au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo, puis remettent **les attestations de suivi de formation** aux futurs intervenants.
- Les futurs intervenants seront également invités à évaluer la qualité de la formation qu'ils viennent de suivre (distribution d'un questionnaire papier pour une évaluation à chaud, et/ou formulaire en ligne pour une évaluation à froid).
- Les formateurs pourront conclure en présentant **les perspectives** qui s'offrent désormais aux intervenants SRAV, ainsi que **l'engagement** qu'ils doivent prendre - par le biais d'une charte d'engagement à compléter et à signer -, sur le fait de tout mettre en œuvre pour intervenir au moins 3 fois dans le cadre de cycles SRAV au cours de la durée du programme Génération Vélo - d'ici fin 2024 -, après avoir bénéficié de cette formation dont les frais pédagogiques sont pris en charge par le programme Génération Vélo.

Durée estimée : 30 min.

Exemple de déroulé

Proposition de déroulé pour une session de formation « FI SRAV GV - parcours de spécialisation bloc 3 »

Exemple de déroulé	Modules	Contenus abordés	Durée présentiel	Enseignements		Durée
				Théoriques	Pratiques	
Les deux semaines précédents la formation	Module 1 - Connaître le dispositif SRAV et le programme Génération Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif SRAV (45') Programme Génération Vélo (45') Ressources principales sur la mobilité vélo (90') 		3 h en formation à distance		3 h
Jour 1 - matinée	Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Accueil des participants et lancement de la formation (30') Retour sur le module de FOAD (30') Présentation des principaux acteurs de la mobilité vélo : partenaires SRAV (15') Prérogatives et postures de l'intervenant SRAV dans le cadre de GV (30') Promouvoir les avantages de la mobilité vélo (30') Spécificités d'intervention auprès d'un public scolaire (30') 	2 h 45	2 h 45		2 h 45
	Module 2 bis Approfondissements pour l'intervenant Savoir Rouler à Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Mécanique de base, contrôler la flotte de vélo (30') 	30 min.		30 min.	30 min.
	Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	<ul style="list-style-type: none"> Animation et encadrement d'une séance d'une séance type du bloc 3 : découverte d'une séance de bloc 3 encadrée par les formateurs (45' de pratique, sur les 165' dédiées à ce contenu). poursuite de ce module en jour 2. 	45 min.		45 min.	45 min.

Exemple de déroulé	Modules	Contenus abordés	Durée présentiel	Enseignements		Durée
				Théoriques	Pratiques	
Jour 1 - après-midi	Module 2 - Devenir intervenant et dispenser le Savoir Rouler à Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation au contexte local et aux publics enfants (15') Mise en oeuvre d'un cycle SRAV : progression pédagogique, techniques d'animations, outils (60') 	1 h 15	1 h 15		1 h 15
	Module 2 bis Approfondissements pour l'intervenant Savoir Rouler à Vélo	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité et équipements (20') Savoir sécuriser son vélo (10') 	30 min.	30 min.		30 min.
	Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	<ul style="list-style-type: none"> Réglementation et sécurité routière : encadrement de groupe en conditions réelles de circulation (45') Élaboration d'un parcours adapté (45' de pratique) Préparation et montage d'une séance type du bloc 3 (60' de pratique) 	2 h 30	45 min.	1 h 45	2 h 30
Jour 2 - matinée	Module 5 - Savoir dispenser le bloc 3 : « Savoir rouler à vélo »	<ul style="list-style-type: none"> Animation et encadrement d'une séance d'une séance type du bloc 3 (165' de pratique) - 45' déjà réalisée précédemment, ici 120' de pratique Évaluation collective : retours sur l'animation d'une séance type du bloc 3 (45' de pratique) Gestion des situations particulières ou imprévues (30', dont 15' de pratique) Méthodes d'évaluation des compétences (30') 	3 h 45	45 min	3 h	3 h

Exemple de déroulé	Modules	Contenus abordés	Durée présentiel	Enseignements		Durée
				Théoriques	Pratiques	
Jour 2 - après-midi	Module 6 - Déploiement et mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrer ses interventions et délivrer les attestations SRAV (45') • Utiliser la plateforme Génération Vélo (30') • Valoriser ses interventions : évaluer son action et communiquer (30') • Identifier le montage adapté pour déployer le SRAV sur votre territoire (75') 	3 h	3 h		3 h
	Module 7 - Bilan et évaluation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la formation et temps d'échanges (30') • Évaluation collective ou individuelle des futurs intervenants (30') 	1 h	1 h		1 h
	TOTAL		16 h	13 h	6 h	19 h

Lexique des acronymes

- **FI SRAV GV** : Formation d'intervenant au Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo
- **SRAV** : Savoir Rouler à Vélo
- **GV** : Génération Vélo
- **CPD** : Conseiller pédagogique départemental
- **CPC** : Conseiller pédagogique de circonscription
- **SDJES** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **DRAJES** : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **FOAD** : Formation ouverte et à distance
- **OF** : Organisme de formation
- **AMI** : Appel à manifestation d'intérêt

Annexe 3

FORMULAIRES DE RÉPONSE TYPE À L'AMI POUR LES ORGANISMES DE FORMATION CANDIDATS

SOMMAIRE

FORMULAIRE DE RÉPONSE TYPE, À COMPLÉTER AU FORMAT WORD _____ page 73

TABLEAU DE RÉPONSE TYPE, À COMPLÉTER AU FORMAT EXCEL _____ page 75

Ces deux formulaires seront mis à disposition des organismes de formation candidats, aux formats Word et Excel. Ils sont présentés ici en annexe à l'AMI afin d'indiquer la marche à suivre aux candidats.

NB : le détail du barème des critères évalués par Génération Vélo, dans le cadre de l'AMI, est décrit en page 9 de l'AMI.

Formulaire de réponse type, à compléter au format Word

Un fichier au format Word à renvoyer à contact@generationvelo.fr en indiquant « AMI_NOM_FORMULAIRE »

Motivations, expérience et proposition détaillée de l'organisme de formation

- Note à rédiger par l'organisme de formation (Une page A4 maximum) présentant les **motivations** de l'organisme de formation à **inscrire à son catalogue de formation**, à coordonner et à mettre en oeuvre une ou plusieurs des sessions de formation d'intervenants Savoir Rouler à Vélo dans le cadre de Génération Vélo.

Réponse prise en compte dans le critère « Qualité générale de l'offre », évalué à hauteur de 10 % au total

- Présentation des **méthodes utilisées** par l'organisme de formation pour **cadrer, suivre et évaluer administrativement** chaque session de formation (fiche produit avec présentation de la formation, livret d'accueil des stagiaires, règlement intérieur, conditions générales de vente, liste des stagiaires, programme de la formation, attestations sur l'honneur et prérequis à l'entrée en formation, convocation à la formation, conventions de formation, attestation d'entrée en formation, livret de suivi des stagiaires, émargement par demi-journée, attestations de fin de formation, évaluation de la qualité de la formation, facturation...).

Critère évalué à hauteur de 10 %

- Présentation par l'organisme de formation de **ses expériences préalables ou préexistantes sur l'organisation et la coordination de formations** autour de la pratique du vélo, l'apprentissage de la mobilité vélo, la formations de moniteurs de cyclisme, d'éducateurs mobilité vélo, d'initiateurs mobilité vélo (exemples : CQP Educateur mobilité vélo, BPJEPS Activités du Cyclisme, formation d'intervenants ou d'opérateurs SRAV...), et/ou sur l'organisation et la coordination de formations concernant toute autre pratique ou discipline cycliste.

Critère évalué à hauteur de 10 %

Conditions proposées pour la mise en oeuvre de la formation

- Présentation par l'organisme de formation des **conditions d'accueil proposées aux stagiaires** : présentation du site de formation, **des moyens matériels et logistiques** - salles de travail -, solutions de **restauration ou d'hébergement** identifiées, etc.

Critère évalué à hauteur de 10 %

- Présentation par l'organisme de formation des **espaces extérieurs et/ou couverts**, qui seront mis à disposition des stagiaires et des formateurs pour les mises en situation pratiques (sites d'apprentissages du vélo, sur place - parcours maniabilité/piste d'éducation routière -, ainsi que les espaces identifiés à proximité du site de formation).

Critère évalué à hauteur de 10 %

- Présentation de la solution envisagée pour une mise à disposition d'une **flotte de vélo**, ainsi que la description des **équipements et du matériel pédagogique** disponibles.

Critère évalué à hauteur de 10 %

- Présentation par l'organisme de formation des **moyens humains mobilisés** pour chaque session de formation (temps de travail des salariés mobilisés pour la coordination, le suivi administratif et financier, la préparation des espaces de travail).

Réponse prise en compte dans le critère "Qualité générale de l'offre", évalué à hauteur de 10 % au total.

- Présentation par l'organisme de formation de la stratégie envisagée pour convier et **mobiliser un vrai public en situation d'apprentissage du vélo** - idéalement un public enfant - pour les mises situation d'encadrement des futurs intervenants SRAV.

Critère évalué à hauteur de 10 %

Budget prévisionnel, devis détaillé de l'organisme de formation

Critère évalué à hauteur de 30 %

L'organisme de formation est invité à joindre à sa réponse au présent AMI son **offre financière**, avec le détail des **coûts par session de formation**, par le biais d'un **devis détaillé**.

Cette pièce peut être jointe à la réponse à l'AMI, au format excel, ou, intégrée au tableau type de réponse.

L'organisme de formation est invité à présenter les coûts par session qui lui incombent :

- en amont de chaque session (montage de la session de formation, inscription de la session de formation au catalogue de formation, communication, coordination administrative et financière, dont le traitement des inscriptions des stagiaires, conventions de formation, mobilisation du binôme de formateurs et contractualisation selon la procédure prévue par le programme Génération Vélo),
- au cours de la session (toute action de coordination ou de suivi, mise à disposition de matériel, utilisation par les stagiaires des espaces d'apprentissage et de formation),
- à l'issue de la formation (traitement des évaluations en fin de formation, transmission des éléments au programme Génération Vélo).

Tableaux de réponse type

Deux onglets à compléter dans le fichier Excel, à renvoyer à contact@generationvelo.fr en indiquant « AMI_NOM_TABLEAU »

RÉPONSE À L'AMI						
Date d'envoi à indiquer au format 00/00/2022						
INFORMATIONS GÉNÉRALES						
Nom de l'organisme de formation	Forme juridique / Statut	SIRET / SIREN	Numéro de déclaration d'activité	Numéro de certification Qualiopi (ou preuve des démarches en cours)	Principal partenaire SRAV en lien avec l'OF	Preuve du lien avec le partenaire SRAV (insérer lien cliquable vers pièce justificative)
ADRESSE DE L'ORGANISME DE FORMATION						
Adresse du siège social	Code postal	Ville	Région	Adresse du principal site de formation, si différent		
REPRÉSENTANT LÉGAL						
Nom de famille	Prénom	Téléphone		Email		
RESPONSABLE DE LA FORMATION						
Nom de famille	Prénom	Téléphone		Email		
RESPONSABLE DU SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER						
Nom de famille	Prénom	Téléphone		Email		
NOMBRE DE SESSIONS DE FORMATION POUR LESQUELLES L'ORGANISME DE FORMATION SE POSITIONNE						
2022 - parcours complet	2022 - parcours de spécialisation bloc 3	2023 - parcours complet	2023 - parcours de spécialisation bloc 3	2024 - parcours complet	2024 - parcours de spécialisation bloc 3	

FI SRAV GV PARCOURS COMPLET		Adresse du site de formation concerné	CP du site de formation concerné	Ville du site de formation concerné	Région du site de formation concerné	Dates envisagées pour la session de formation	Horaires envisagés pour la session de formation
2022	Session 1						
	Session 2						
	Session 3						
	Session 4						
	Session 5						
	...						
2023	Session 1						
	Session 2						
	Session 3						
	Session 4						
	Session 5						
	...						
2024	Session 1						
	Session 2						
	Session 3						
	Session 4						
	Session 5						
	...						

FI SRAV GV PARCOURS DE SPÉCIALISATION BLOC 3		Adresse du site de formation concerné	CP du site de formation concerné	Ville du site de formation concerné	Région du site de formation concerné	Dates envisagées pour la session de formation	Horaires envisagés pour la session de formation
2022	Session 1						
	Session 2						
	Session 3						
	Session 4						
	Session 5						
	...						
2023	Session 1						
	Session 2						
	Session 3						
	Session 4						
	Session 5						
	...						
2024	Session 1						
	Session 2						
	Session 3						
	Session 4						
	Session 5						
	...						

Annexe 4

CONTRAT FORMATION DES INTERVENANTS SRAV À titre d'information

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

SOFUB,

Société par actions simplifiée immatriculée au répertoire du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 891 659 062, dont le siège social est sis 12, rue de Finkmatt – 67000 STRASBOURG

Représenté par Monsieur Vincent DULONG, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « **SOFUB** » ou le « **Porteur** »,
D'UNE PART,

ET _____ ,

[forme sociale], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de [ville], dont le siège social est sis [adresse],

Représenté par [___], dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé le « **Prestataire** » ou
l'« **Organisme de formation** »,
D'AUTRE PART,

Ci-après également désignés, individuellement la « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV), qui vise à généraliser l'apprentissage du vélo pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, a été officiellement lancé le 17 avril 2019.

Le programme Génération Vélo (ci-après le « **Programme** »), éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE), vise notamment à permettre le déploiement massif des cycles de formation SRAV afin de former toute une génération d'enfants à la pratique du vélo en autonomie.

Pour atteindre cet objectif, le Programme organise la formation des intervenants (ci-après les « **Intervenants SRAV** ») qui seront amenés à dispenser les apprentissages dans le cadre des cycles de formation SRAV. Le Programme a pour objectif de former 1 800 Intervenants SRAV d'ici fin 2024.

Le Programme Génération Vélo est porté par SOFUB. En juin 2022, SOFUB a émis un appel à manifestation d'intérêts (ci-après l'« **AMI** »), visant à sélectionner les organismes de formation qui seront chargés de l'organisation de la formation des Intervenants SRAV (l'AMI figure en annexe 1 du présent contrat).

La [nom du prestataire] a été retenu(e) à la suite de sa réponse à l'AMI.

Les Parties se sont donc rapprochées afin d'encadrer, aux termes du présent contrat (ci-après le « **Contrat** »), les conditions et modalités de l'intervention du Prestataire.



CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le Contrat vise à encadrer les conditions et les modalités de l'intervention du Prestataire, en sa qualité d'organisme de formation, en vue de la formation des futurs Intervenants SRAV dans le respect des prévisions de l'AMI reproduit en annexe 1 du Contrat.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat se compose du préambule, des articles et des annexes, qui ont la même force obligatoire pour les Parties.

Cependant, en cas de contradiction entre les stipulations d'un article et les stipulations d'une annexe, ce sont les stipulations de l'article qui primeront.

En cas de contradiction entre les stipulations de deux annexes, c'est l'annexe dont le numéro est le plus proche de zéro qui primera sur l'autre.

Le Contrat ne pourra être modifié que par la voie d'un avenant écrit et signé par les Parties.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les deux Parties et prend fin le 31 décembre 2024.

Deux mois avant le terme du Contrat, les Parties pourront se rencontrer afin de décider de son éventuelle prorogation, qui devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les Parties.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à respecter l'ensemble des prévisions et stipulations contenues dans l'AMI (incluant ses annexes), et notamment à respecter et à se conformer à toutes les prescriptions du cahier des charges pour les organismes de formation candidats, figurant en annexe 1 de l'AMI (ci-après le « Cahier des charges »).

De manière générale, le Prestataire remplit toutes les obligations et respecte toutes les prescriptions contenues dans l'AMI, auxquelles il accepte de souscrire en signant le Contrat (caractéristiques des formations, nombre maximum de stagiaires, évaluations de fin de session, etc.).

4.1 Sessions de formation

Les formations proposées aux stagiaires Intervenants SRAV devront s'inscrire dans un parcours conforme aux prescriptions de l'AMI et présenter les caractéristiques prévues au Cahier des charges (modules de formation, référentiels de compétences, etc.) et à la description du contenu des formations figurant en annexe 2 (page 29) de l'AMI.

Le Prestataire s'engage à assurer [x] sessions de formation d'Intervenant SRAV – parcours complet – et [x] sessions de formation d'Intervenant SRAV – parcours de spécialisation bloc 3 – dans la région [x], de 2022 à 2024.

Les sessions de formation seront dispensées à [lieu], aux dates et heures suivantes :

- [à compléter],
- [à compléter],
- [...].

En cas d'impossibilité d'organiser une session de formation aux conditions initialement prévues, le Prestataire en informera SOFUB dans les meilleurs délais en lui proposant une ou plusieurs solutions de remplacement, que SOFUB sera libre d'accepter ou non.

Le Prestataire garantit SOFUB contre tout dommage direct ou indirect subi par SOFUB du fait d'une telle annulation et l'en indemnera intégralement.

Les sessions de formation ne pourront faire l'objet d'aucune facturation aux stagiaires inscrits auprès du Prestataire.

4.2 Formateurs

Les formateurs mobilisés par le Prestataire pour préparer, animer, encadrer et évaluer les sessions de formation sont les personnes suivantes :

- Madame/Monsieur [à compléter] ;
- Madame/Monsieur [à compléter] (ci-après les « **Formateurs** »).

Les Formateurs répondent aux exigences du Cahier des charges concernant les profils de formateurs d'Intervenants SRAV. Les binômes de Formateurs seront constitués conformément aux prévisions du Cahier des charges. Les structures dont ils proviennent seront rémunérées conformément aux prévisions du Cahier des charges.

SOFUB sera immédiatement informée de tout remplacement d'un Formateur.

4.3 Audits

Conformément aux prévisions de l'AMI, SOFUB est susceptible d'effectuer ou de commander tout audit de contrôle ou visite de terrain sur le site de formation de l'organisme de formation, au cours de la formation ou à l'issue de celle-ci.

Dans le cas où un tel audit ou une telle visite serait diligenté(e) à l'occasion d'une session de formation organisée par le Prestataire, ce dernier s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour faciliter les contrôles et les observations de SOFUB ou de son mandataire et à lui fournir tous documents et informations qui pourraient lui être utiles ou qu'elle pourrait lui demander.

4.4 Assurances

Le Prestataire certifie qu'il a souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une assurance de responsabilité civile professionnelle destinée à couvrir la responsabilité qu'il peut encourir vis-à-vis des tiers (y-compris SOFUB) à l'occasion de tout dommage pouvant survenir du fait de l'exécution ou de l'inexécution de ses engagements contractuels. Il devra la maintenir en vigueur pendant toute la durée d'accomplissement de ses obligations contractuelles et s'engage à justifier de la régularité de sa situation quant au paiement des primes d'assurances à première demande de SOFUB.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES

5.1 Parcours complet

Pour chaque session de formation relevant du parcours complet, SOFUB versera la somme de _ € TTC (TVA incluse en cas d'assujettissement) au Prestataire, sous réserve du bon déroulement de la session de formation et du respect de ses obligations par le Prestataire.

Le Prestataire s'engage à reverser une rémunération fixe de 2100 € HT à chacune des structures dont sont issus les Formateurs ayant animé la session de formation, conformément aux prévisions de l'AMI.

5.2 Parcours de spécialisation bloc 3

Pour chaque session de formation relevant du parcours de spécialisation bloc 3, SOFUB versera la somme de _ € TTC (TVA incluse en cas d'assujettissement) au Prestataire, sous réserve du bon déroulement de la session de formation et du respect de ses obligations par le Prestataire.

Le Prestataire s'engage à reverser une rémunération fixe de 1425 € HT à chacune des structures dont sont issus les Formateurs ayant animé la session de formation, conformément aux prévisions de l'AMI.

5.3 Facturation

Chaque session de formation sera facturée à l'issue de son déroulement.

La facture sera adressée à SOFUB par tout moyen écrit (courrier, courriel...) et devra être accompagnée des autres pièces justificatives mentionnées en page 4 de l'AMI.

Le versement de la rémunération du Prestataire ne pourra intervenir que sur production desdites pièces justificatives, sous réserve de la bonne exécution par le Prestataire de ses engagements contractuels.

Le versement sera effectué par virement sur le compte bancaire du Prestataire, dont le RIB aura préalablement été communiqué à SOFUB.

ARTICLE 6 - INTERLOCUTEURS

Les Parties désignent chacune une personne décisionnaire qui sera le contact de l'autre Partie pour tout échange ou pour toute question relative à l'exécution du Contrat (les « *Interlocuteurs* »).

L'Interlocuteur de chaque Partie est habilité à la représenter pour tout ce qui concerne le Contrat.

Tout changement d'Interlocuteur sera notifié à l'autre Partie par tout moyen écrit (courrier, courriel, etc.) et sera effective dès la réception de sa notification.

ARTICLE 7 - INTUITU PERSONÆ

Le présent contrat est conclu *intuitu personæ* et les obligations qu'il contient ne pourront ni être cédées, ni être déléguées par le Prestataire sans l'accord préalable écrit de SOFUB. Pour les besoins du Programme et le cas échéant, SOFUB pourra en revanche transférer les droits et obligations dont elle est titulaire au titre du Contrat, à toute personne morale qui serait amenée à reprendre la gestion du Programme.

ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES

Pour les besoins de l'exécution du Contrat, les Parties pourront être amenées à collecter et à se communiquer mutuellement un certain nombre de données dont certaines sont des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et en particulier le Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-16 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » ou « LIL », et sont protégées en tant que telles (ci-après les « Données Personnelles »).

Les Parties s'engagent à traiter les Données Personnelles collectées dans le cadre strict et nécessaire des obligations résultant du Contrat.

Elles s'engagent à assurer leur confidentialité et à veiller à ce que chaque personne qu'elles autorisent à traiter lesdites données s'engage à respecter la confidentialité ou soit soumise à une obligation appropriée de confidentialité.

Elles s'engagent à assurer la sécurité et l'intégrité des Données Personnelles.

De manière générale, les Parties s'engagent à remplir toutes les obligations qui leur incombent en vertu de la réglementation relative au traitement des Données Personnelles.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

En cas de manquement par une Partie à l'un quelconque de ses engagements au titre du Contrat, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation du Contrat si ledit manquement n'a pas été réparé dans les 15 (quinze) jours de la réception ou de la première présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Partie défaillante. La mise en demeure mentionnera expressément la présente clause résolutoire.

Dans le cas où le manquement ne pourrait pas être réparé *a posteriori*, la résolution pourra découler du seul fait de l'inexécution.

La résolution est notifiée à la Partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet à la date de sa réception ou de sa première présentation.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être demandés par la Partie créancière de l'obligation inexécutée ou mal exécutée.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE – RÉGLEMENT DES LITIGES

Le Contrat est régi par le droit interne français.

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable toutes les difficultés ou litiges qui pourraient surgir relativement à l'interprétation, l'exécution ou la validité du Contrat.

ARTICLE 11 - AUTRES STIPULATIONS

Si l'une des clauses du Contrat était ou devenait invalide, cela n'affecterait pas les autres stipulations du Contrat. Les Parties conviennent que, le cas échéant, elles se rapprocheront pour tenter de remplacer, dans le cadre d'un avenant, les clauses invalides par des clauses licites ayant le même objectif et la même efficacité.

Pour l'exécution des présentes, chaque Partie élit domicile à l'adresse indiquée en tête du Contrat.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du Contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Tout droit ou obligation des Parties au titre du Contrat qui, de par ses conditions ou sa nature, doit survivre à la résiliation ou à l'expiration du Contrat, y survivra.

ARTICLE 12 - SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties conviennent de signer du Contrat de manière électronique, conformément aux articles 1366 et suivants du code civil, par l'intermédiaire d'un prestataire de services, comme le service proposé par le prestataire www.docusign.com, et renoncent expressément à signer et obtenir un quelconque version non électronique de ce dernier. Les Parties s'accordent pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du Contrat par le service qui sera retenu.

Pour le Prestataire
Madame/Monsieur [à compléter]

Pour SOFUB
Monsieur Vincent DULONG

Documents à annexer au Contrat :

- Appel à manifestation d'intérêts du 27 juin 2022,
- Réponse à l'AMI du [date],
- Relevé d'identité bancaire du Prestataire.